

# Les établissements du commerce de gros alimentaire et agricole en Ile-de-France

## Le MIN de Rungis et le centre-ouest parisien, des localisations clefs aux fonctions différentes

Juin 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

**Rédaction** : L. Hurtel, Y. Lucas de Lestanville, A. Marsal, F. Graille.

Cette étude a bénéficié de l'appui des cellules de l'information géographique et des départements prospective et aménagement transport et aménagement développement durable des territoires.

**Photo de couverture** : M. I. N. de Rungis : Y. Lucas de Lestanville - DRIEA janvier 2019

**Mise en page** : M. Clément

[scep.driea-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:scep.driea-if@developpement-durable.gouv.fr)



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>La géographie des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole : une prédominance du Val-de-Marne et de Paris</b> .....	<b>9</b>
■ Une méthode de sélection des principaux établissements en trois « filtres » .....	9
■ 3 447 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole en Ile-de-France....	10
■ Les établissements les plus employeurs dans le commerce de gros alimentaire et agricole francilien.....	11
■ Une forte concentration d'établissements dans le Val-de-Marne et à Paris.....	14
■ Les territoires de la logistique propices à l'accueil de grossistes .....	18
• Une polarisation des tranches de salariés aux extrêmes.....	20
• Des territoires logistiques au sud plus employeurs qu'au nord.....	21
<b>La spatialisation fonctionnelle du commerce de gros alimentaire révélée par le prisme de l'immobilier d'entreprise</b> .....	<b>22</b>
■ Classification des grossistes par type de denrée alimentaire : une spécificité du Val-de-Marne pour les produits frais .....	22
■ L'immobilier d'entreprise des grossistes entre bureaux et entrepôts : une différenciation marquée entre Paris et le Val-de-Marne.....	25
• Une méthode d'approche de l'immobilier par les emprises au sol .....	25
• Les bureaux des grossistes alimentaires à Paris, les entrepôts dans le Val-de-Marne.....	27
<b>La proximité des entrepôts du commerce de gros avec les plateformes multimodales : un enjeu de massification et de report modal</b> .....	<b>29</b>
■ La route, mode privilégié du transport de marchandises .....	29
■ La moitié des entrepôts de grossistes alimentaires située à proximité d'un site de fret fluvial ou ferroviaire .....	31
• L'identification des gares de transport combiné et des ports de fret.....	31
• Un croisement multi-critères : la proximité du site de fret, l'immobilier d'entreprise, et le type de denrée alimentaire traité.....	32
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>39</b>
• Annexe 1 : Les variables d'effectifs salariés dans SIRENE.....	41
• Annexe 2 : Les ZAE en Ile-de-France (extrait de l'étude de CCIP Île-de-France).....	42
• Annexe 3 : Répartition du nombre d'établissements des 14 sous secteurs du commerce gros alimentaire et agricole	44
• Annexe 4 : Définitions d'un établissement secondaire.....	45
• Annexe 5 : Liste des 70 centrales d'achats alimentaires par département.....	46
• Annexe 6 : Tranches d'effectifs salariés des centrales d'achats alimentaires par département .....	48
• Annexe 7 : Les intermédiaires du commerce de gros de produits agricoles par département.....	49
• Annexe 8 : Les grossistes pour compte propre du commerce de gros de produits agricoles par département.....	49

## Liste des illustrations

• Encart 1 : Les ZAE en Ile-de-France .....	10
• Tableau 1 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricoles en nombre.....	10
• Tableau 2 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole selon leur tranche de salariés .	11
• Tableau 3 : Répartition géographique des 206 établissements liés aux 121 groupes principaux.....	12
• Tableau 4 : Les 7 établissements avec les tranches de salariés les plus importantes.....	12
• Graphique 1 : Répartition par tranches d'effectifs salariés dans les centrales d'achats .....	13
• Encart 2 : Les centrales d'achats.....	13
• Carte 1 : Localisation des 70 centrales d'achats alimentaires franciliennes .....	13
• Tableau 5 : Les 7 centrales d'achats alimentaire de plus de 50 salariés.....	13
• Tableau 6 : Répartition des établissements par département .....	14
• Carte 2 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole (intermédiaires et compte propre) .....	14
• Graphique 2 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole par département.....	15
• Graphique 3 : Répartition des établissements du commerce de gros pour compte propre par département.....	15
• Carte 3 : Répartition du nombre d'établissements pour compte propre du commerce de gros alimentaire et agricole par commune .....	16
• Graphique 4 : Répartition des établissements intermédiaires du commerce de gros par département.....	16
• Carte 4 : Répartition du nombre d'intermédiaires du commerce de gros alimentaire et agricole par commune .....	17
• Tableau 7 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole exerçant pour compte propre et nombre d'intermédiaires à Paris .....	18
• Tableau 8 : Nombre d'établissements pour compte propre et intermédiaires sur les territoires de la logistique .....	18
• Carte 5 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole pour compte propre par territoire de la logistique.....	19
• Carte 6 : Répartition des intermédiaires du commerce de gros alimentaire et agricole par territoire de la logistique	19
• Graphique 5 : Nombre d'établissements par tranches d'effectifs salariés (Intermédiaires et grossistes pour compte propre).....	21
• Graphique 6 : Répartition des établissements selon leur tranche d'effectifs salariés (Intermédiaires et grossistes pour compte propre).....	21
• Graphique 7 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires en Ile-de-France (en nombre d'établissements) .....	23
• Graphique 8 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires par département (en nombre d'établissements) .....	23
• Graphique 9 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires par département (en pourcentage)	24
• Graphique 10 : Répartition des grossistes selon le type de denrées par département et par rapport au total de la région IDF (en pourcentage).....	25
• Graphique 11 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire par type de local d'activité.....	27
• Graphique 12 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire dans des entrepôts par type de denrée alimentaire.....	28
• Tableau 9 : Répartition par département des flux de marchandises par transport routier et fluvial (en nombre de milliers de tonnes-kilomètres) .....	30
• Carte 7 : L'organisation de la logistique en Ile-de-France .....	31
• Graphique 13 : Nombre de grossistes alimentaires et agricoles en entrepôt à moins de 2 km d'une gare de fret selon le type de marchandises traitées .....	32
• Graphique 14 : Nombre de grossistes alimentaires et agricoles en entrepôt à moins de 2 km d'un port de fret selon le type de marchandises traitées .....	33
• Carte 8 : Les entrepôts des grossistes alimentaires et agricoles situés dans un rayon de 2 km autour d'un port de fret.....	33
• Carte 9 : Les entrepôts des grossistes alimentaires et agricoles situés dans un rayon de 2 km autour d'une gare de fret .....	34

Sauf mention contraire, les tableaux et graphiques sont issus de l'exploitation de la base Sirene 2017.

## Introduction

Le commerce, dans son acception générale comprend les sous-secteurs du commerce de gros et du commerce de détail. Si le commerce de détail vend principalement aux particuliers, le commerce de gros a le plus souvent pour clients d'autres entreprises notamment de commerce (le « B to B »). En 2015, au niveau national, le commerce de gros réalise 52 % de la valeur ajoutée du commerce et emploie 35 % des salariés de ce secteur d'activité (925 000 salariés). Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur chiffre d'affaires) comparativement aux autres secteurs du commerce<sup>1</sup>. De même, le commerce de gros assure environ 30 % des importations françaises<sup>2</sup>. Au niveau national, 30 % des salariés du commerce de gros sont concentrés en Ile-de-France<sup>3</sup>.

Le positionnement du grossiste dans le fonctionnement de l'économie est stratégique parce qu'il est « un intermédiaire incontournable entre, d'une part, les fabricants industriels et agricoles et, d'autre part, les acheteurs professionnels et les distributeurs de détail »<sup>4</sup>. Il représente donc un maillon clef « entre des acteurs qui ont des besoins quantitativement opposés : les industriels produisent et vendent en grande quantité tandis que les utilisateurs des produits et les distributeurs de détail achètent en quantités plus réduites. (...). [Le] commerce de gros tire [donc] sa justification de la déconnexion économique, spatiale et temporelle entre la production et la consommation, à partir de la révolution industrielle, ce qui implique une multiplication des relais de stockage »<sup>5</sup>.

Selon l'Insee, « le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues »<sup>6</sup>. On parle également de commerce inter-entreprise ou encore de commerce B to B (business to business). Cette activité peut s'exercer soit pour compte propre, soit pour le compte d'autrui (on parle aussi d'intermédiaires du commerce de gros dans ce cas-là). Les établissements du commerce de gros pour compte propre achètent, entreposent et vendent leurs marchandises, alors que les intermédiaires mettent en rapport acheteurs et vendeurs, exécutent parfois des opérations commerciales pour un tiers, sans être eux-mêmes propriétaires des marchandises<sup>7</sup>.

En occupant un rôle d'interface entre la production et la distribution, les grossistes recouvrent donc une triple dimension : une fonction logistique (transport, stockage, fractionnement et conditionnement), une fonction financière (crédit commercial, financement des stocks) et une fonction d'information entre l'offre et la demande<sup>8</sup>.

En complément de ces fonctions traditionnelles, les grossistes ont développé une large gamme de services, aussi bien pour leurs fournisseurs (innovation, réparation, remise en état, etc.) que pour leurs clients (conseil, maintenance des équipements, sourcing)<sup>9</sup>.

De ce fait, « la diversité des services développés par les entreprises du commerce de gros ces dernières années montre que ces entreprises disposent d'une marge de manœuvre très importante en direction de la chaîne de valeur de leurs clients ou de leurs fournisseurs »<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Voir *les chiffres clés du commerce : Les entreprises en France*, édition 2017, Insee Références.

<sup>2</sup> *Les services, levier du développement du commerce de gros*, J. Nefussi, dans : *Le commerce en France*, édition 2008, Insee.

<sup>3</sup> *Plus de 460 000 emplois liés à la logistique dans la Vallée de la Seine*, Dossier Insee Normandie, Juin 2018.

<sup>4</sup> *Les grossistes, acteurs majeurs des mutations de la distribution industrielle*, G.Capon C. Funel, R. Sury, Cahier de recherche n° 306, CREDOC, 2013.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Définition Commerce de gros, Insee, 2016 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1867>.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> *Situation et perspectives du commerce de gros en Ile-de-France*, IAURIF, Juillet 1996.

<sup>9</sup> Pour plus de précisions, voir : *Les services, levier du développement du commerce de gros*, J. Nefussi, dans : *Le commerce en France*, édition 2008, Insee.

<sup>10</sup> *Les services, levier du développement du commerce de gros*, J. Nefussi, dans : *Le commerce en France*, édition 2008, Insee.

Au total, l'activité du commerce de gros compte près de 300 000 emplois salariés en Ile-de-France (soit 5,5 % de l'emploi total)<sup>1</sup>.

Parmi les différents sous-secteurs du commerce de gros (biens domestiques, équipements industriels, produits informatiques, etc.), les produits alimentaires (intermédiaires compris) représentent un quart des ventes de marchandises du commerce de gros, ce qui en fait le premier sous-secteur, juste devant celui des biens domestiques, et un sixième des salariés<sup>2</sup>. Ces données au niveau national permettent donc d'apprécier l'importance et l'enjeu du commerce de gros de produits alimentaires.

Les grossistes de la filière agroalimentaire sont peu connus du grand public (pas de marques ou d'enseignes connues des consommateurs). Pour autant, ils ont un rôle fondamental pour mettre en relation agriculteurs, industriels, distributeurs et restaurateurs. Ainsi, plus de la moitié des achats de produits agricoles et alimentaires des commerçants de détail et plus des deux tiers de l'approvisionnement de la restauration hors domicile sont réalisés auprès des grossistes, hors centrales d'achats alimentaires<sup>3</sup>.

Au vu de la complexité et de l'hétérogénéité du commerce de gros, on se propose donc, dans le cadre de cette étude, d'analyser plus spécifiquement la localisation des établissements du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles à partir du fichier SIRENE<sup>4</sup>. L'enjeu consiste à apprécier le plus finement possible ses localisations stratégiques en Ile-de-France, son fonctionnement spatial ainsi que son articulation avec les infrastructures logistiques.

Dans un premier temps, on précisera la méthode utilisée pour exploiter le fichier SIRENE et la géographie des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole selon différentes échelles

Ensuite la spatialisation des différentes fonctions du commerce de gros sera analysée à partir de l'immobilier d'entreprises des établissements.

Enfin la dernière partie de l'étude analysera la proximité des entrepôts des grossistes alimentaires et agricoles avec les plateformes multimodales de transport de marchandises pour apprécier le potentiel de massification autour de ces infrastructures logistiques.

---

<sup>1</sup> 375 000 emplois salariés dans la logistique en Ile-de-France, Insee/DRIEA, Février 2015.

<sup>2</sup> Le commerce de gros de produits alimentaires : en tête des ventes des grossistes, Insee, Avril 2016.

<sup>3</sup> J. Néfussi et V. Vicaire (2008). *Le commerce interentreprises dans la filière agroalimentaire*, Le commerce en France, Insee.

<sup>4</sup> Le fichier « Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements » (SIRENE) est une base de données recensant toutes les entreprises et établissements. Plus d'informations sur : <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>.

## La géographie des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole : une prédominance du Val-de-Marne et de Paris

Après une présentation du traitement du fichier SIRENE, on caractérisera les établissements du commerce de gros alimentaire et agricole au niveau régional, par leur secteur d'activité et leur effectif salarié. Un zoom sur les établissements ayant le plus de salariés sera également réalisé. Enfin on s'attachera à décrire la répartition géographique des grossistes alimentaires et agricoles, au niveau départemental et au niveau des territoires de la logistique.

### ■ Une méthode de sélection des principaux établissements en trois « filtres »

L'exploitation du fichier SIRENE a consisté, à travers un système de filtres, à ne retenir que les établissements réellement significatifs en matière spatiale pour l'activité du commerce de gros de produits agricoles et de produits alimentaires (compte propre et intermédiaire<sup>1</sup>). Le fichier SIRENE utilisé a été extrait en février 2017. Il a été traité à l'origine par l'IAU et l'APUR pour géolocaliser les établissements présents dans la base.

Le premier « filtre » a permis de délimiter les secteurs d'activité concernés à travers le code de la nomenclature d'activités française (NAF) de l'Insee. Les établissements relevant du commerce de gros de produits agricoles, de produits alimentaires, les centrales d'achats alimentaires, et les intermédiaires du commerce de gros de matières premières agricoles ainsi que de denrées, boissons et tabac ont été retenus (fichier d'origine).

Un deuxième filtre sur les tranches d'effectifs a été ensuite appliqué. N'ont été retenus que les établissements renseignés sur ce critère de la tranche d'effectifs. Les établissements sans salariés (code 00) ou les unités non employeuses (NN) ont été écartés de cette étude. Cela a conduit à supprimer environ 63 % des établissements du fichier d'origine. Cette étape a notamment permis de mettre de côté micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) et SCI à l'activité parfois très limitée. Ici, ne sont donc retenus que les principaux établissements, ceux considérés comme significatifs au regard du champ de l'étude. Sans doute que parmi les quelques 5 000 établissements mis de côté, un certain nombre d'entre eux ont également une réelle activité de commerce de gros qu'il conviendrait de mieux prendre en compte si les questions à traiter étaient par exemple celles de l'emploi, du droit du travail ou de la fiscalité<sup>2</sup>. Or, le sujet de cette étude est différent. Son objet principal est, rappelons-le, d'apprécier l'activité de commerce de gros en termes de logique de localisation et de géographie économique. Le choix fait ici de ne retenir que les « principaux » établissements, ceux renseignés sur les effectifs, donne ainsi de la clarté et de la lisibilité aux résultats obtenus et par voie de conséquence, une bien meilleure compréhension sur le mode d'organisation spatiale de ce secteur d'activité.

En sens inverse, un troisième filtre de « récupération » a été appliqué sur les établissements ne disposant pas de tranche d'effectifs salariés (codes 00 ou NN)<sup>3</sup> mais localisés en zone d'activité économique (ZAE)<sup>4</sup>.

Même si le nombre d'établissements « repêchés » reste relativement faible (10 % des établissements écartés lors du deuxième filtre), cela permet de mieux repérer et surtout de mieux apprécier les polarisations géographiques des secteurs d'activités étudiés. C'est flagrant s'agissant par exemple des activités du Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis. L'hypothèse faite ici est qu'un établissement localisé en ZAE a une forte probabilité d'avoir une activité significative sur place de commerce de gros même sans salarié. En cela, ce troisième filtre semble pleinement justifié.

<sup>1</sup> Certaines études ne retiennent pas l'activité des intermédiaires dans le commerce de gros alimentaire, voir par exemple : *Le commerce interentreprises dans la filière agroalimentaire*, J. Néfussi et V. Vicaire, dans : *Le commerce en France*, édition 2008, Insee.

<sup>2</sup> Voir également *Les emplois de la logistique en Île-de-France en 2010*, DRIEA, 2013, qui recense notamment les établissements sans salariés dont notamment les commerçants et les artisans.

<sup>3</sup> Voir annexe 1 sur les différentes variables d'effectifs salariés de SIRENE.

<sup>4</sup> Voir annexe 2 sur les ZAE.

### Encart 1 : Les ZAE en Ile-de-France

Les zones d'activités économiques (ZAE) sont notamment des réserves foncières destinées à l'implantation d'activités économiques. Depuis la loi NOTRe de 2015, la gestion et l'aménagement des ZAE relèvent exclusivement des compétences accordées aux EPCI en matière de développement économique<sup>1</sup>.

On dénombre 1 228 ZAE en Ile-de-France, présentes sur 230 communes différentes<sup>2</sup>. Dans le cas du commerce de gros alimentaire et agricole et d'après la méthode d'exploitation utilisée (cf. supra), 1 498 établissements sont situés sur une ZAE. Parmi ceux-ci, bien que n'ayant aucun salarié, 496 établissements ont donc été retenus dans le cadre de cette étude en raison de leur localisation.

Selon une étude de la CCI Paris Ile-de-France, les ZAE franciliennes accueillent en 2017 près de 100 000 établissements et environ 1 380 000 emplois, soit plus de 20 % de l'emploi francilien pour seulement 6 % des établissements. En comparaison avec l'ensemble de l'Ile-de-France, les ZAE concentrent plus fortement les emplois liés à l'industrie, à la construction, au transport, à l'entreposage et au commerce de gros (12 % des emplois en ZAE contre 5 % des emplois franciliens dans le commerce de gros). Au total, près de 700 000 emplois des ZAE relèvent de ces secteurs (soit 40 % de ces activités au niveau régional)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> EPCI : quelles sont les incidences de la loi NOTRe sur la compétence ZAE ? Caisse des dépôts, Banque des territoires, 03/11/2015.

<sup>2</sup> Source : IAU, base de données ZAE 2013. L'étude de l'IAU Zones et parcs d'activité économiques en Ile-de-France publiée en décembre 2018 devrait permettre une mise à jour du zonage de ces ZAE. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'accès à ces données n'a pas encore été possible. Pour information, la base de données ne recense aucune ZAE à Paris. Le filtre de «récupération» n'a donc pas pu y être appliqué.

<sup>3</sup> Comment conforter le rôle essentiel des quartiers d'activités dans l'économie francilienne. Recommandations pour soutenir le dynamisme des zones d'activités économiques (ZAE), CCI Paris Ile-de-France, Septembre 2018.

## ■ 3 447 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole en Ile-de-France

Selon la méthode d'exploitation du fichier SIRENE décrite précédemment, 3 447 établissements de commerce de gros de produits alimentaires et agricoles sont implantés en Ile-de-France. Parmi ces établissements, 3 144 sont des grossistes pour compte propre et 303 sont des intermédiaires<sup>1</sup>. Le sous-secteur du commerce de gros alimentaire regroupe plus d'établissements que le sous-secteur agricole, aussi bien du côté des établissements exerçant pour compte propre (2 852) que pour les intermédiaires (251).

Tableau 1 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricoles en nombre

Type d'établissement	Intermédiaires			Compte propre	
	Intermédiaire du commerce en matières premières agricoles, textiles, et animaux vivants	Centrales d'achats alimentaires	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
Nombre établissements	52	70	181	292	2852
Total	303			3144	

Sur l'ensemble des 3 447 établissements retenus, 274 exercent dans un secteur d'activité (code NAF) différent de l'activité principale de l'entreprise (code APE) à laquelle ils sont rattachés. Certaines de ces entreprises ont une

<sup>1</sup> Voir en annexe 3 la désagrégation la plus fine possible en 14 sous-secteurs du commerce gros alimentaire et agricole.

activité principale dans l'industrie alimentaire (49 entreprises), dans le commerce de gros mais d'un sous-secteur différent (120), dans le commerce de détail (68), voire dans les activités financières et d'assurance (11).

Le secteur du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles se caractérise par l'importance d'établissements avec moins de 10 salariés (77 % des établissements). Les établissements de 1 ou 2 salariés sont les plus nombreux (35 %), tandis que ceux de plus de 50 salariés ne représentent que 5 % de l'ensemble des établissements. 485 communes d'Île-de-France accueillent au moins un établissement du commerce de gros alimentaire et agricole selon la méthodologie retenue.

**Tableau 2 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole selon leur tranche de salariés**

Tranche de salariés	0 salarié (ou NN)	1 ou 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 499 salariés	500 salariés et plus	Total	Nombre de communes accueillant au moins 1 établissement
Nombre d'établissements en IDF	496	1206	981	608	76	73	7	3447	485
Part en %	14	35	28	18	2	2	0	100	

### ■ Les établissements les plus employeurs dans le commerce de gros alimentaire et agricole francilien

Dans le commerce de gros alimentaire et agricole francilien, 156 établissements de plus de 50 salariés ont été dénombrés, dont 94 sont des sièges sociaux d'entreprise (soit 60 %). 48 % de ces sièges sociaux ont entre 50 et 99 salariés et 5 de ces établissements ont entre 500 et 999 salariés. D'un point de vue géographique, 28 % des sièges sociaux sont localisés dans le Val-de-Marne, 18 % dans les Hauts-de-Seine et 14 % à Paris.

Les 156 établissements de plus de 50 salariés recensés correspondent en réalité à 121 sociétés ou groupes. La plupart des sociétés n'ont qu'un seul établissement, cependant une entreprise dispose de plus de 10 établissements (Metro Cash & Carry), deux autres disposent de 5 établissements (France Boissons Île-de-France et Pomona) et trois enfin disposent de 3 établissements (Brake France Service, Olivier Bertrand Distribution Île de France, Transgourmet Opérations).

Pour chacune de ces entreprises, on peut également identifier l'ensemble des établissements (notamment secondaires<sup>1</sup>) qui y sont rattachés. On obtient alors une liste de 206 établissements (dont 190 établissements à la tranche d'effectifs renseignée et 16 sans effectif ou unités non employeuses). 21 % de ces grossistes sont spécialisés dans le sous-secteur du commerce de gros de boissons, et 21 % également dans les produits alimentaires non-spécialisés et les surgelés<sup>2</sup>.

Globalement, ces établissements sont pour 59 % d'entre eux, localisés à Paris ou la proche couronne et notamment dans le Val-de-Marne.

Les établissements les plus employeurs ont entre 500 et 999 salariés. Parmi ces 7 établissements, 3 sont des centrales d'achats alimentaires.

<sup>1</sup> Cf. annexe 4 pour la définition de l'établissement secondaire.

<sup>2</sup> Une analyse un peu plus poussée de ces 206 établissements, laisse cependant supposer que certains regroupements d'emplois ont été effectués notamment au siège social de l'entreprise. Ainsi, sur 36 sociétés disposant de 2 établissements ou plus, 13 d'entre elles possèdent tout à la fois 16 établissements sans effectif (ou non employeurs) et avec des tranches d'effectifs élevés.

Tableau 3 : Répartition géographique des 206 établissements liés aux 121 groupes principaux

Département	Établissement secondaire	Siège	Total IDF	En %
Paris (75)	9	13	22	11
Hauts-de-Seine (92)	11	19	30	15
Seine-Saint-Denis (93)	1	10	11	5
Val-de-Marne (94)	33	26	59	29
<b>Total Paris + proche couronne</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>122</b>	<b>59</b>
Seine-et-Marne (77)	20	7	27	13
Yvelines (78)	14	10	24	12
Essonne (91)	14	7	21	10
Val d'Oise (95)	8	4	12	6
<b>Total grande couronne</b>	<b>56</b>	<b>28</b>	<b>84</b>	<b>41</b>
<b>Total IDF</b>	<b>110</b>	<b>96</b>	<b>206</b>	<b>100</b>

Tableau 4 : Les 7 établissements avec les tranches de salariés les plus importantes

Raison sociale	Commune	Secteur d'activité
ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	BONDOUFLE	Cg. alim. non spécialisé
METRO CASH & CARRY FRANCE	NANTERRE	Cg. alim. non spécialisé
PEPSICO FRANCE	COLOMBES	Cg. de boissons
SYSTEME U	RUNGIS	Centrale d'achats alimentaire
SOC COOPER GROUPEM ACHAT CENTRE LECLERC	IVRY SUR SEINE	Centrale d'achats alimentaire
DISTRIBUTION FRANPRIX	CHENNEVIERES SUR MARNE	CG. alimentaire non spécialisé
E M C DISTRIBUTION	CROISSY BEAUBOURG	Centrale d'achats alimentaire

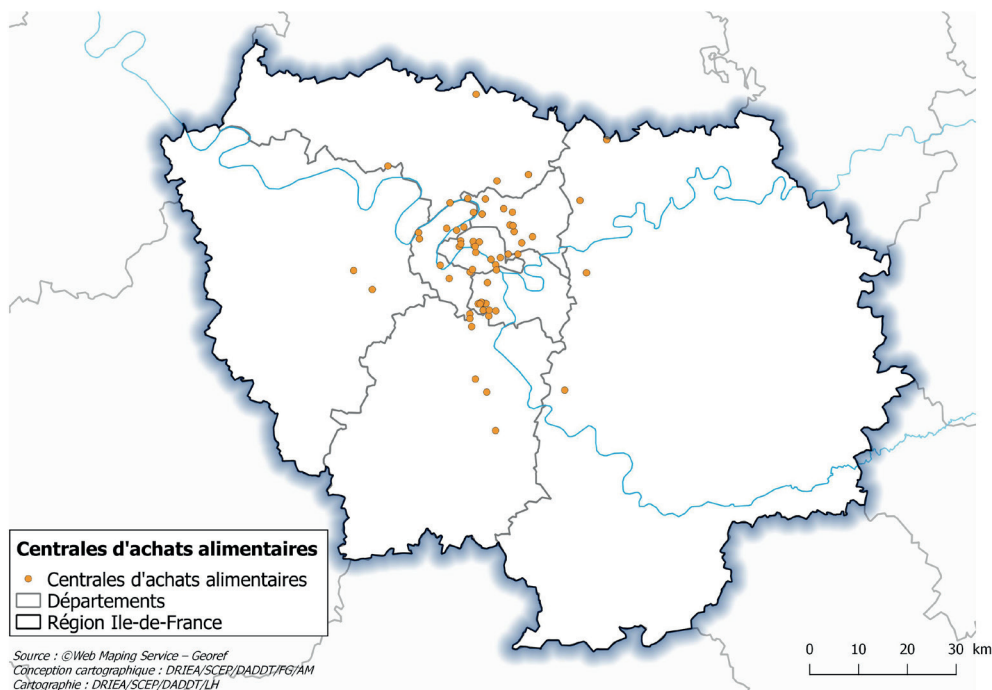
## Encart 2 : Les centrales d'achats

Selon l'Insee « les centrales d'achats<sup>1</sup> (...) peuvent (...) être propriétaires des marchandises, qu'elles cèdent alors à leurs adhérents et à leurs affiliés pour une marge de commerce très faible<sup>2</sup> ».

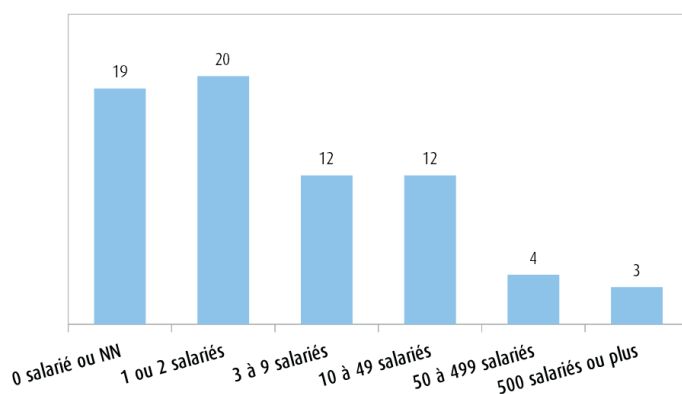
### Carte 1 : Localisation des 70 centrales d'achats alimentaires franciliennes

Parmi les 70 centrales d'achats alimentaires recensées en Ile-de-France :

- 10 % des établissements ont 50 salariés ou plus ;
- 40 % des établissements sont localisés dans la Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne ;
- 34 établissements sont situés sur une ZAE ;
- 58 établissements sont des sièges sociaux (dont 26 sièges sur une ZAE).



### Graphique 1 : Répartition par tranches d'effectifs salariés dans les centrales d'achats



27 % des centrales d'achats recensées n'ont pas de salariés. En revanche, les 7 établissements intermédiaires de 50 salariés ou plus localisés en Île-de-France sont tous des centrales d'achats.

Tableau 5 : Les 7 centrales d'achats alimentaire de plus de 50 salariés

Département	Commune	Raison sociale	Nombre d'établissements
Paris (75)	PARIS 16	BIOCOOP	1
Seine et Marne (77)	CROISSY BEAUBOURG	E M C DISTRIBUTION	1
Seine et Marne (77)	SAVIGNY LE TEMPLE	SOC COOP APPROVISIONNEMENT ILE FRANCE	1
Essonne (91)	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	BIOCOOP	1
Val-de-Marne (94)	IVRY SUR SEINE	SOC COOPER GROUPEM ACHAT CENTRE LECLERC	1
Val-de-Marne (94)	RUNGIS	SYSTEME U	1
Val d'Oise (95)	BRUYERES SUR OISE	SOC COOP APPROVISIONNEMENT PARIS NORD	1
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>

<sup>1</sup> En 2013, les centrales d'achat alimentaires génèrent le tiers du chiffre d'affaires du secteur du commerce de gros alimentaire (source : *Le commerce de gros de produits alimentaires : en tête des ventes des grossistes*, Insee, Avril 2016). Cf. annexes 5 et 6 pour la liste des 70 centrales d'achats alimentaires et leurs effectifs salariés.

<sup>2</sup> Définition Commerce de gros, Insee, 2016 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1867>.

## ■ Une forte concentration d'établissements dans le Val-de-Marne et à Paris

L'analyse par département permet d'avoir une vision synthétique et claire de la localisation des établissements selon une grille de lecture classique de la géographie francilienne entre une zone centrale (Paris et la petite couronne) et la grande couronne<sup>1</sup>.

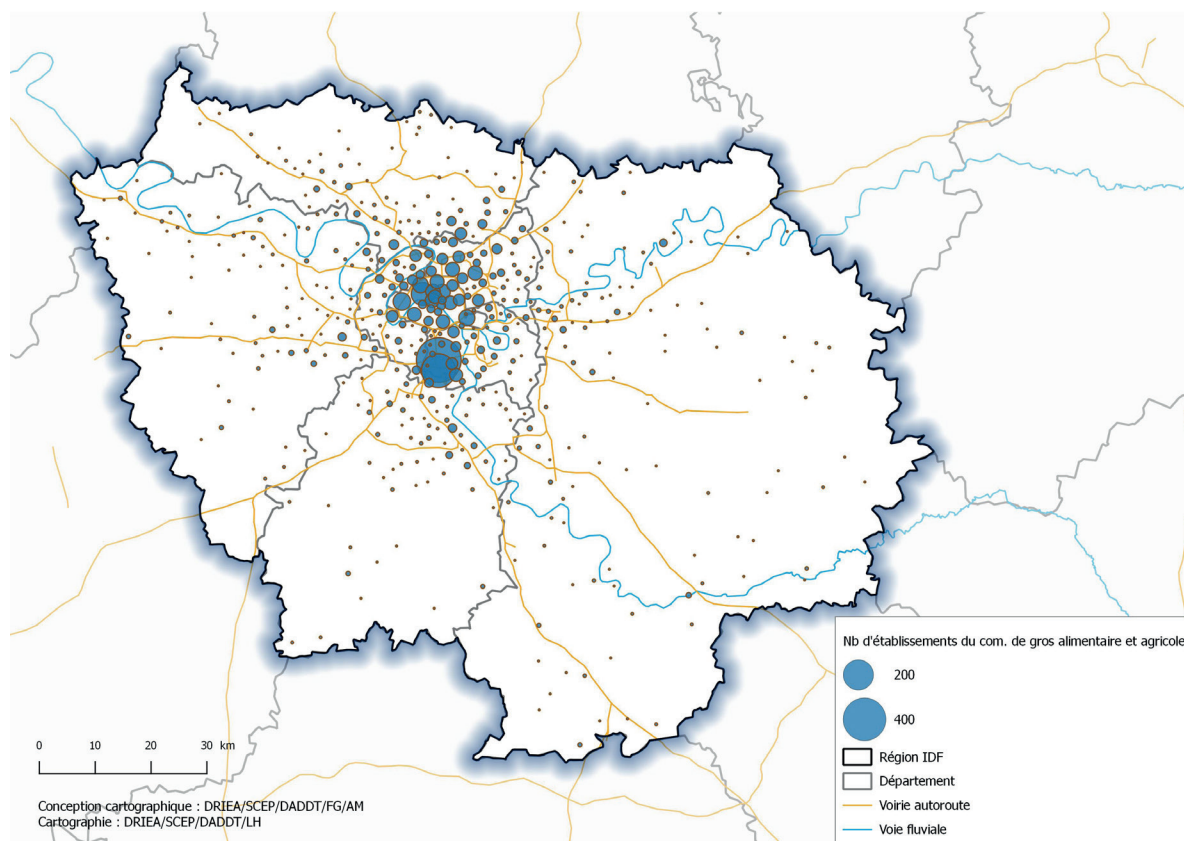
Tableau 6 : Répartition des établissements par département

Département	Nombre d'établissements	Part
Paris (75)	808	23%
Hauts-de-Seine (92)	270	8%
Seine-Saint-Denis (93)	441	13%
Val-de-Marne (94)	980	28%
<b>Total Paris et petite couronne</b>	<b>2 499</b>	<b>72 %</b>
Seine-et-Marne (77)	253	7%
Yvelines (78)	219	6%
Essonne (91)	218	6%
Val d'Oise (95)	258	7%
<b>Total grande couronne</b>	<b>948</b>	<b>28 %</b>
<b>Total IDF</b>	<b>3 447</b>	<b>100 %</b>

Ainsi Paris et la proche couronne accueillent 72,5 % de l'ensemble des 3 447 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole.

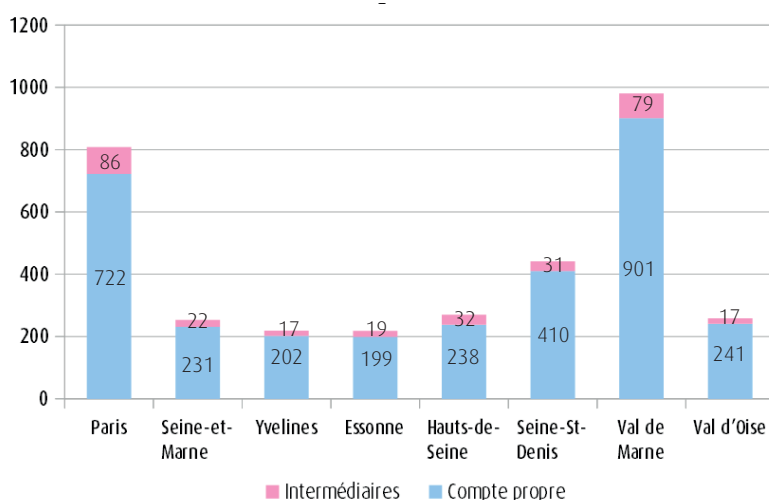
Rappelons que sur les 3 447 établissements en Île-de-France, 3 144 sont répertoriés dans le compte propre (et 303 dans les intermédiaires).

Carte 2 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole (intermédiaires et compte propre)



Au-delà de cette première analyse globale sur le commerce de gros alimentaire et agricole, le choix a été fait ici de préciser pour chacun des deux sous-secteurs pris en considération (compte propre et intermédiaires), ses caractéristiques (notamment spatiales) propres.

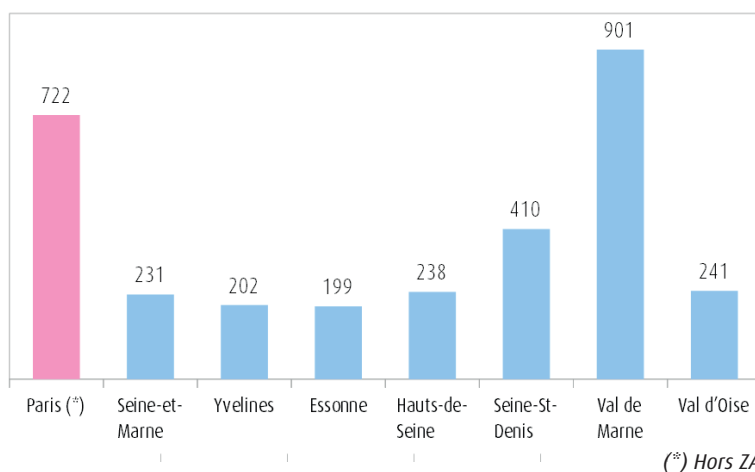
<sup>1</sup> Cf. annexes 7 et 8 pour des statistiques départementales sur le commerce de gros de produits agricoles uniquement.

**Graphique 2 : Répartition des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole par département**


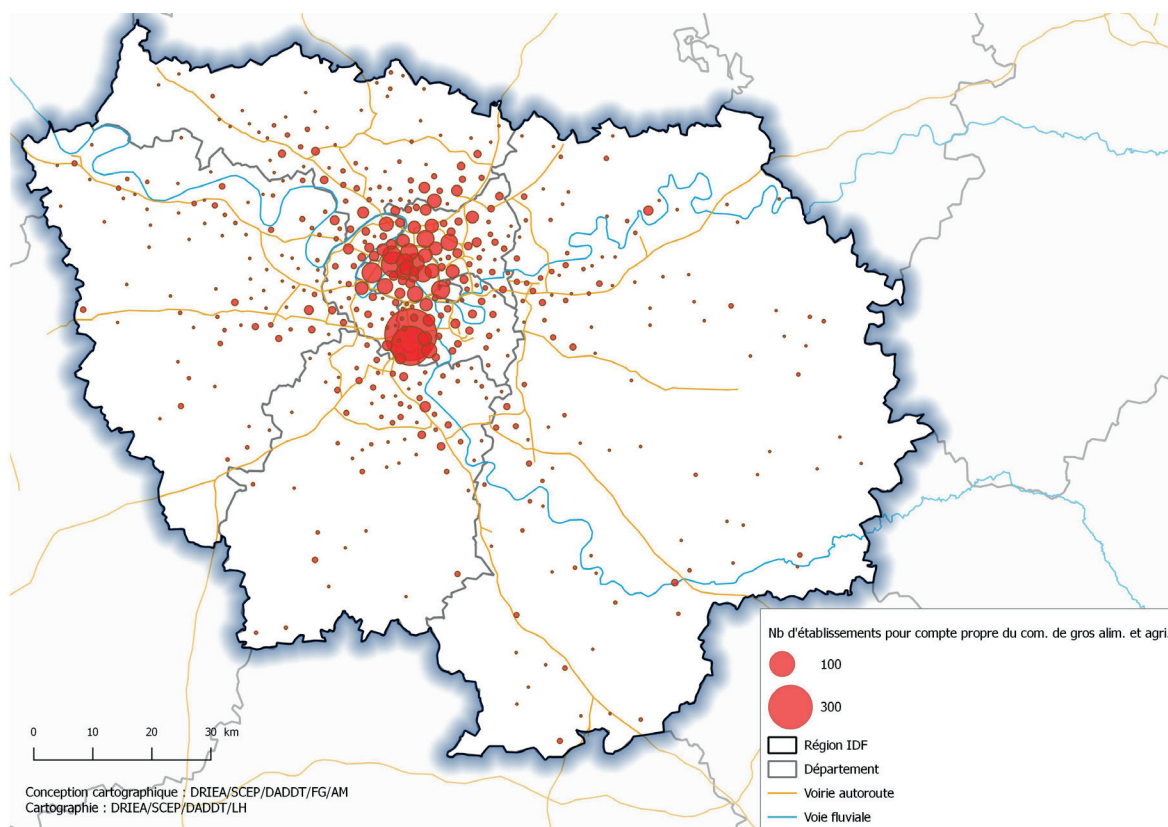
S'agissant des 3 144 établissements exerçant pour compte propre, ils se concentrent dans les départements de petite couronne (Paris, Seine-St-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) à hauteur de 72 % (soit 2 271 établissements). Le département du Val-de-Marne est celui qui regroupe le plus d'établissements (901), en raison de la présence du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, suivi du département de Paris (722 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole).

**Graphique 3 : Répartition des établissements du commerce de gros pour compte propre par département**

Les grossistes pour compte propre se répartissent sur 471 communes ou arrondissements différents. On y compte les 20 arrondissements parisiens ainsi que 39 communes dans le département du Val-de-Marne. Ainsi près de la moitié des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole exerçant pour compte propre sont localisés dans seulement 59 communes ou arrondissements. Les communes de Chevilly-Larue (412 établissements) et Rungis (234) accueillent le plus d'établissements.



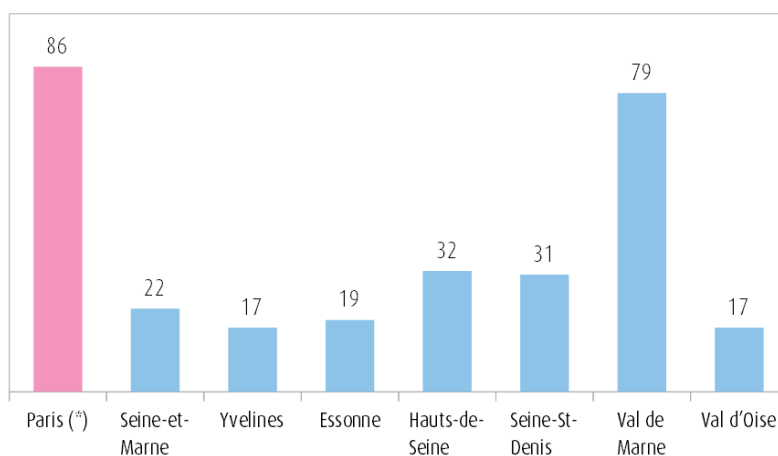
Carte 3 : Répartition du nombre d'établissements pour compte propre du commerce de gros alimentaire et agricole par commune



Du côté des 303 intermédiaires du commerce de gros de produits alimentaires agricoles, la structure est assez similaire : 75 % des établissements intermédiaires sont situés en petite couronne. 28 % des établissements sont localisés à Paris et 26 % dans le Val-de-Marne. Les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis comptent également de nombreux établissements, mais dans des proportions bien moindres.

Graphique 4 : Répartition des établissements intermédiaires du commerce de gros par département

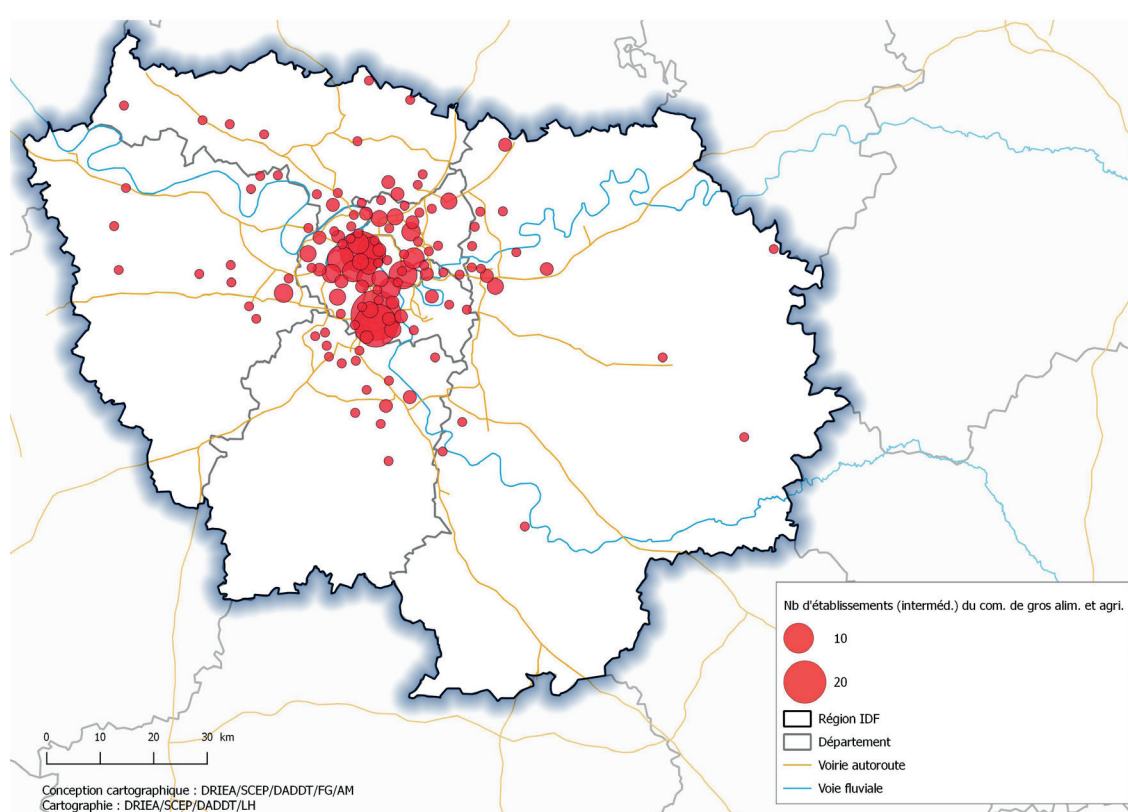
Sur 132 communes ou arrondissements parisiens accueillant au moins un intermédiaire du commerce de gros alimentaire et agricole, 116 d'entre eux sont localisés hors Paris et abritent 217 établissements (75 dans les départements de la grande couronne et 142 dans 55 communes des départements de la proche couronne). Les deux communes de Chevilly-Larue (28 établissements) et Rungis (21 établissements) sont largement en tête du classement<sup>1</sup>.



(\*) Hors ZAE

1 Dont une part non négligeable due aux établissements « non renseignés » mais repêchés car localisés en ZAE.

Carte 4 : Répartition du nombre d'intermédiaires du commerce de gros alimentaire et agricole par commune



L'analyse par département a permis de mettre en évidence la forte concentration d'établissements du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles à Paris, même en mettant de côté les établissements sans salarié. En cela, il convient d'analyser la localisation des établissements au sein de Paris, au niveau des arrondissements, tant en raison de son poids que de la méthode des filtres utilisée.

Au niveau des établissements exerçant pour leur compte propre, on peut identifier un important pôle centre-ouest regroupant le 1er, le 2ème, le 8ème, le 9ème, le 16ème et le 17ème arrondissement, concentrant au total 319 établissements (soit 44 % des établissements parisiens). Ce pôle correspond également au pôle tertiaire « Paris Centre Ouest » de l'ORIE en matière d'immobiliers de bureaux.

Ce regroupement d'arrondissements parisiens vaut également pour les intermédiaires du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles. Ce centre-ouest parisien concentre en effet 54 établissements intermédiaires, soit 63 % des établissements parisiens.

On peut supposer que pour le secteur du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles, les établissements du centre-ouest parisien sont donc localisés dans de l'immobilier de bureaux, exerçant alors plutôt les fonctions financières, administratives et de communication du commerce de gros, et non pas les fonctions de gestion physique des marchandises.

Un deuxième pôle nord-est se dessine, mais uniquement pour les établissements exerçant en compte propre. Il regroupe le 18ème, le 19ème, le 20ème, le 10ème, le 11ème et le 12ème arrondissement et concentre 250 établissements (soit 35 % des établissements parisiens).

Tableau 7 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole exerçant pour compte propre et nombre d'intermédiaires à Paris

	Nombre d'établissements exerçant pour compte propre	Nombre d'établissements intermédiaires	Total
Pôle centre-ouest	319	54	373
Pôle nord-est	250	0	250
Autres arrondissements	153	32	185
<b>Total</b>	<b>722</b>	<b>86</b>	<b>808</b>

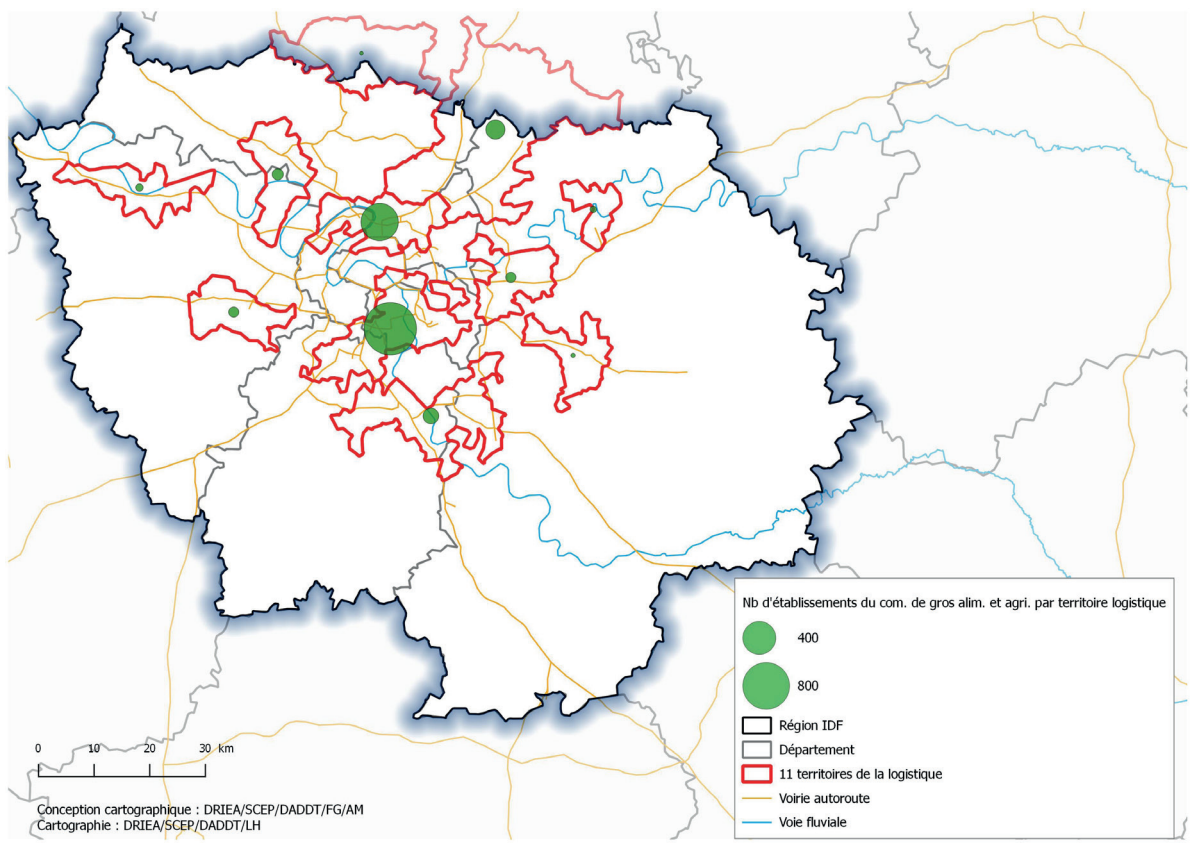
### ■ Les territoires de la logistique propices à l'accueil de grossistes

Tableau 8 : Nombre d'établissements pour compte propre et intermédiaires sur les territoires de la logistique

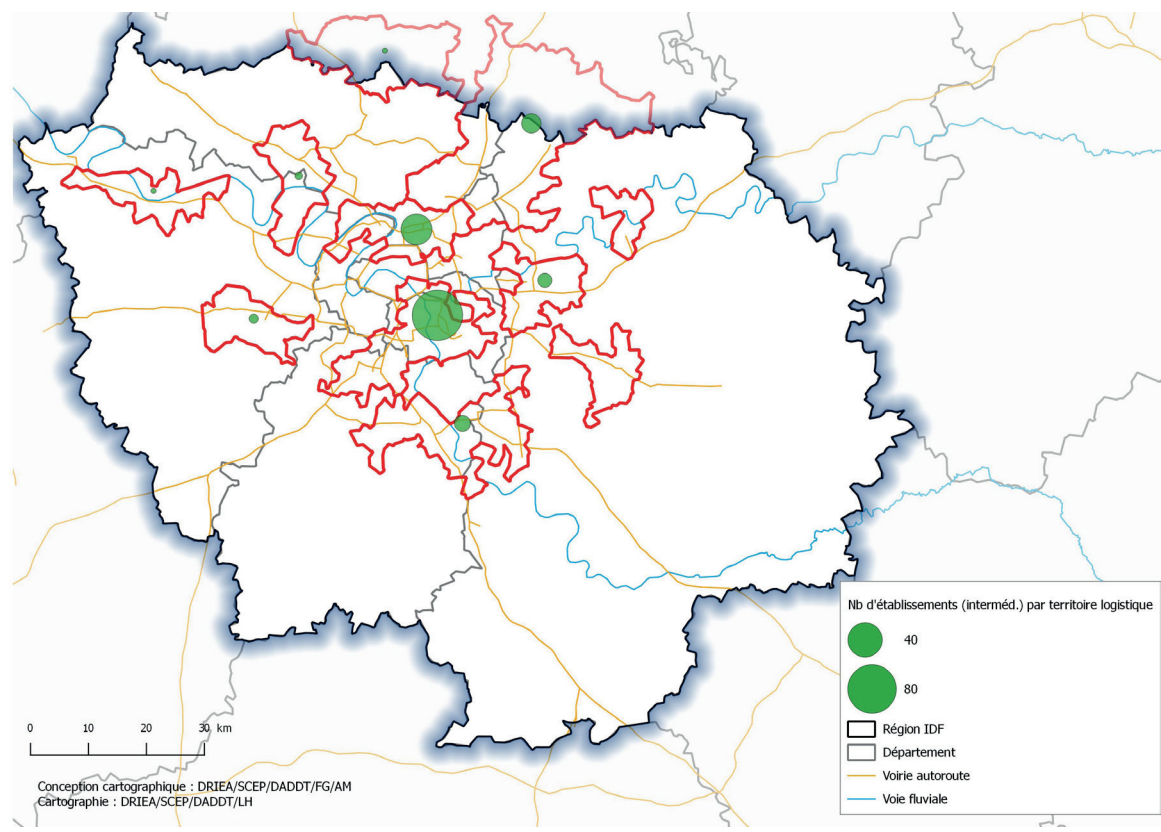
Territoires logistiques	Intermédiaires	Compte propre	Total
BRUYERES	1	6	7
N 4 CHATRES	0	8	8
MEAUX	0	16	16
SEINE AVAL	1	22	23
SAINT QUENTIN	3	41	44
MARNE LA VALLEE	7	41	48
CONFLUENCE SEINE OISE	2	48	50
SENART CENTRE ESSONNE	9	93	102
ROISSY	13	135	148
PLAINE DE FRANCE - BOUCLE NORD	33	513	546
SEINE AMONT NORD ESSONNE	86	1 008	1 094
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>1 931</b>	<b>2 086</b>

2 086 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole sont localisés sur les territoires de la logistique, soit 61 % de l'ensemble des établissements sur la région. Grâce à la présence du MIN de Rungis, Seine-Amont Nord-Essonne est le territoire de la logistique accueillant le plus d'établissements, aussi bien pour les grossistes pour compte propre (1 008 établissements) que pour les intermédiaires (86). La Plaine de France-Boucle Nord arrive en deuxième position, avec 513 établissements pour compte propre et 33 intermédiaires du commerce de gros de produits alimentaires et agricoles. Enfin, Roissy et Sénart-Centre-Essonne sont les deux territoires suivants avec le plus d'établissements, aussi bien pour les intermédiaires que pour les grossistes pour compte propre, mais dans des proportions moindres que Seine-Amont Nord-Essonne et la Plaine de France-Boucle Nord.

Carte 5 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire et agricole pour compte propre par territoire de la logistique



Carte 6 : Répartition des intermédiaires du commerce de gros alimentaire et agricole par territoire de la logistique



Sur Seine-Amont Nord-Essonne, ce sont notamment les communes de Chevilly-Larue (412 établissements pour compte propre et 28 intermédiaires) et de Rungis (234 établissements pour compte propre et 21 intermédiaires) qui concentrent le plus grand nombre d'établissements. 64 % des établissements de Seine-Amont Nord-Essonne sont situés sur ces deux communes.

Sur le territoire de la Plaine de France – Boucle Nord, les communes accueillant le plus d'établissements sont le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (55), Bobigny (46), le 18<sup>ème</sup> arrondissement (45) et Aubervilliers (45). Au sein de ce territoire, les arrondissements parisiens sont donc relativement attractifs.

Pour autant, la Plaine de France – Boucle Nord est moins polarisée que Seine-Amont Nord-Essonne au niveau communal. En effet, alors que deux communes (Rungis et Chevilly-Larue) regroupent 64 % des établissements de Seine-Amont Nord-Essonne, ce sont près de 10 communes de la Plaine de France – Boucle Nord qui concentrent ce même taux d'établissements<sup>1</sup>.

Selon l'Insee, la forte implantation d'établissements sur le territoire de Plaine Commune<sup>2</sup> profite surtout au secteur de la restauration, où la proportion d'emplois rapportée à la population y est relativement forte (15 emplois pour 1 000 habitants, contre 12 emplois pour 1 000 habitants au niveau national)<sup>3</sup>. L'importance de la restauration est à corréliser avec le poids du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires sur la Plaine de France – Boucle Nord.

En matière de types de marchandises alimentaires, le commerce de gros de fruits et légumes représente le premier secteur d'activité des grossistes de Seine-Amont Nord-Essonne (30 % de l'ensemble des établissements). Sur la Plaine de France – Boucle Nord, ce sont les grossistes de produits alimentaires non spécialisés et de surgelés qui sont les plus nombreux (38 % de l'ensemble des établissements).

- **Une polarisation des tranches de salariés aux extrêmes**

Dans les territoires de la logistique, 74 % des établissements (compte propre et intermédiaires) ont moins de 10 salariés, alors que ce chiffre est de 78 % pour l'ensemble de la région.

Selon notre méthode d'exploitation de SIRENE, les établissements retenus avec 0 salarié sont situés sur une ZAE. Or, de nombreuses ZAE sont localisées sur les territoires de la logistique. Ainsi, les établissements sans salarié se concentrent à 82 % environ dans les territoires de la logistique. A l'inverse les établissements avec 1 ou 2 salariés sont majoritairement hors des territoires de la logistique (seulement 46 % sur les territoires logistiques).

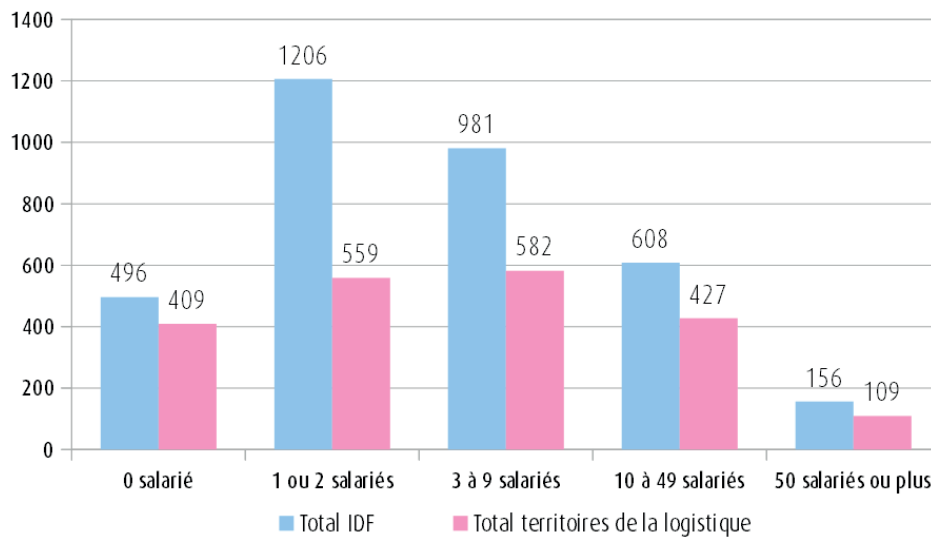
Ensuite, pour les établissements avec plus de salariés, les territoires de la logistique en captent toujours au moins la moitié : 59 % des établissements de 3 à 9 salariés, 70 % des établissements avec 10 à 49 salariés, et 70 % également concernant les établissements de 50 salariés ou plus. La part des établissements dans les territoires logistiques selon leur tranche de salariés pourrait donc presque être représentée par une courbe en V : une forte part d'établissements avec 0 salarié dans les territoires logistiques, beaucoup moins pour les établissements avec 1 ou 2 salariés, et une hausse de cette part pour les trois autres tranches ayant plus de salariés.

<sup>1</sup> Paris 17<sup>ème</sup>, Bobigny, Paris 18<sup>ème</sup>, Aubervilliers, La Courneuve, Gennevilliers, Paris 19<sup>ème</sup>, Saint-Denis, Pantin, Saint-Ouen.

<sup>2</sup> Plaine Commune est un établissement public territorial (EPT) qui regroupe les communes suivantes : Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis, Saint-Ouen et Aubervilliers.

<sup>3</sup> *Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial*, Insee, Mars 2017.

**Graphique 5 : Nombre d'établissements par tranches d'effectifs salariés (Intermédiaires et grossistes pour compte propre)**



### • Des territoires logistiques au sud plus employeurs qu'au nord

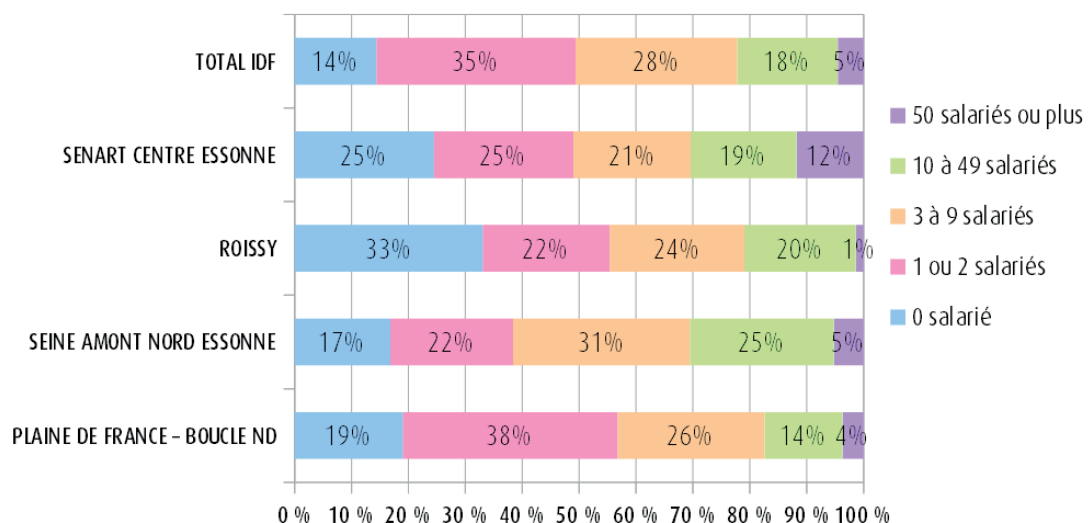
L'analyse des tranches d'effectifs salariés sur les quatre territoires de la logistique les plus importants met en évidence une distinction nord/sud concernant les grossistes pour compte propre.

Sur la Plaine de France – Boucle Nord, on peut voir l'importance des établissements de moins de 10 salariés, qui représentent 83 % des établissements de ce territoire. De même, cette part s'élève à 79 % à Roissy.

A l'inverse, au sud, Seine-Amont Nord-Essonne ne compte « que » 70 % d'établissements avec moins de 10 salariés, et Sénart-Centre-Essonne 71 %. Sur ce dernier territoire, la part des établissements ayant plus de 50 salariés est plus élevée que sur les trois autres territoires puisqu'elle atteint 12 %. On y trouve par exemple Metro Cash and Carry ou encore Carrefour.

Donc parmi les quatre territoires de la logistique les plus importants en matière de commerce de gros de produits alimentaires et agricoles, ceux au nord (Plaine de France – Boucle Nord et Roissy) sont plutôt marqués par des établissements de petite taille (avec moins de 10 salariés), tandis qu'au sud, la part des établissements avec plus de 10 salariés est plus élevée qu'au niveau régional.

**Graphique 6 : Répartition des établissements selon leur tranche d'effectifs salariés (Intermédiaires et grossistes pour compte propre)**



## La spatialisation fonctionnelle du commerce de gros alimentaire révélée par le prisme de l'immobilier d'entreprise

Les grossistes alimentaires et agricoles se situent en majorité sur Paris ou dans le Val-de-Marne en raison du MIN de Rungis. Les différentes fonctions du commerce de gros évoquées dans l'introduction ne sont pas toutes exercées par les mêmes établissements, ni dans les mêmes locaux d'activité, ni dans les mêmes territoires. Afin de mieux préciser cette spatialisation fonctionnelle, on analysera au préalable la répartition des grossistes selon les marchandises traitées, puis on tentera d'identifier pour chaque établissement un type d'immobilier d'entreprise, afin d'apprécier au mieux la fonction de gestion physique des flux de marchandises des grossistes.

### ■ Classification des grossistes par type de denrée alimentaire : une spécificité du Val-de-Marne pour les produits frais

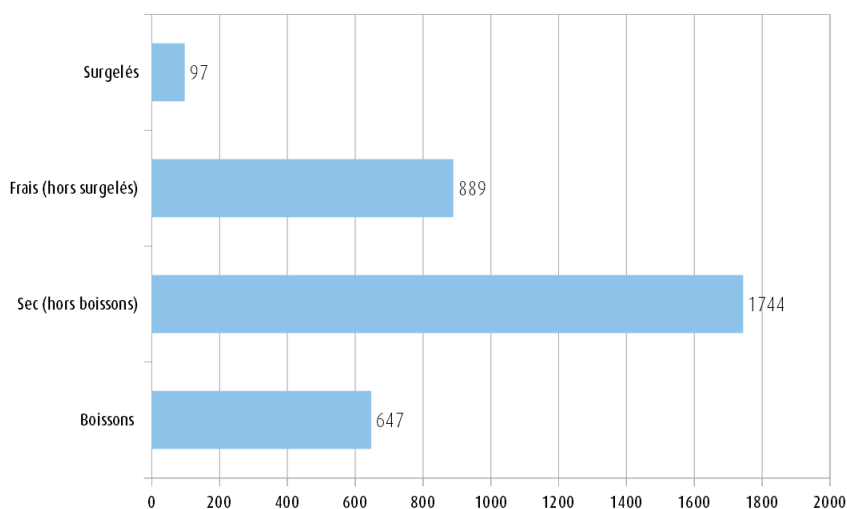
La NAF de l'Insee permet de distinguer finement les sous-secteurs du commerce de gros alimentaire. La méthode employée ici reprend cette classification des codes NAF mais en procédant à leur regroupement en quatre sous-secteurs ou types de denrées alimentaires.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée le regroupement des sous-secteurs<sup>1</sup> utilisé ici :

<b>Sous-secteur 1 : Boissons</b>	Boissons ; Autres intermédiaires (denrées, boissons et tabac)
<b>Sous-secteur 2 : Sec (hors boissons)</b>	Céréales, tabac non manufacturé et aliments pour bétail ; fleurs et plantes ; cuirs et peaux ; animaux vivants ; produits non spécialisés et spécialisés divers ; café, thé, cacao et épices ; sucre, chocolat et confiserie ; produits à base de tabac ; intermédiaires du commerce en matières premières agricoles & textiles, animaux vivants
<b>Sous-secteur 3 : Frais (hors surgelés)</b>	Fruits et légumes ; poissons, crustacés et mollusques ; viandes de boucherie ; produits à base de viande ; volailles et gibier ; produits laitiers, œufs, huiles & matières grasses comestibles
<b>Sous-secteur 4 : Surgelés</b>	Produits surgelés

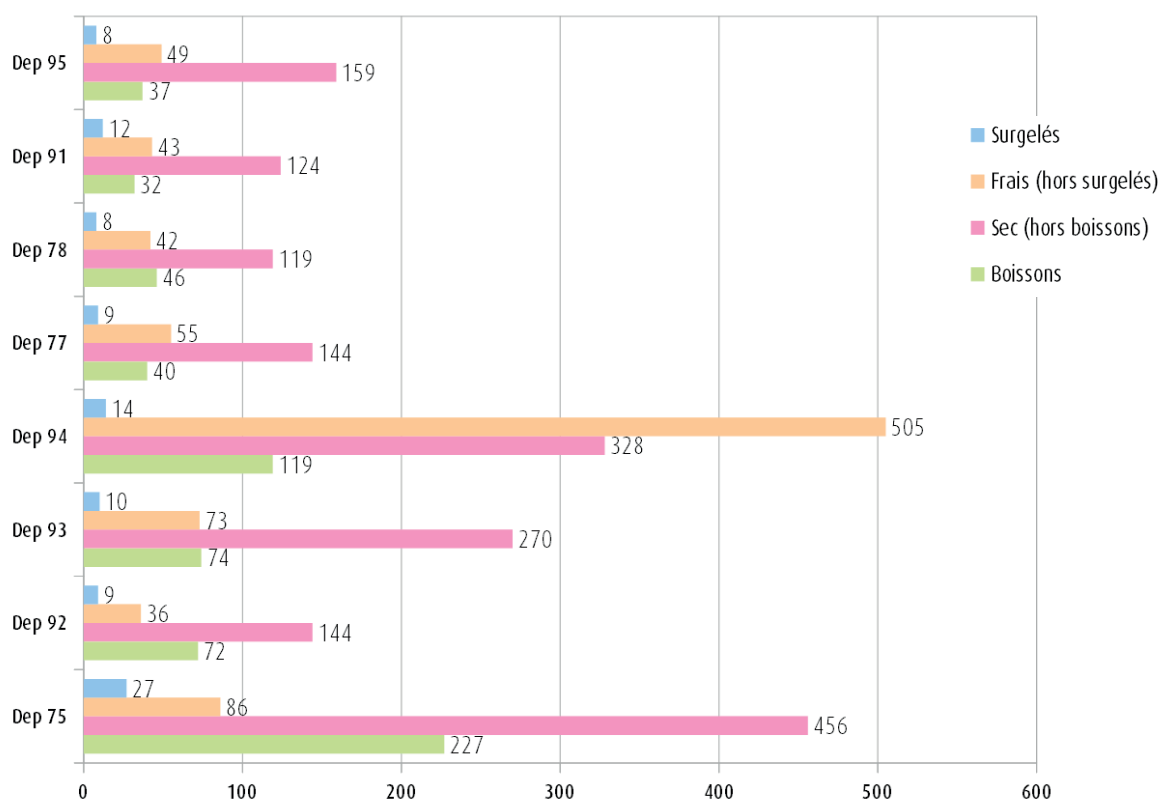
<sup>1</sup> Les 70 centrales d'achats du commerce de gros alimentaire recensées dans la base SIRENE 2017 ne font pas partie du calcul.

**Graphique 7 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires en Ile-de-France  
(en nombre d'établissements)**

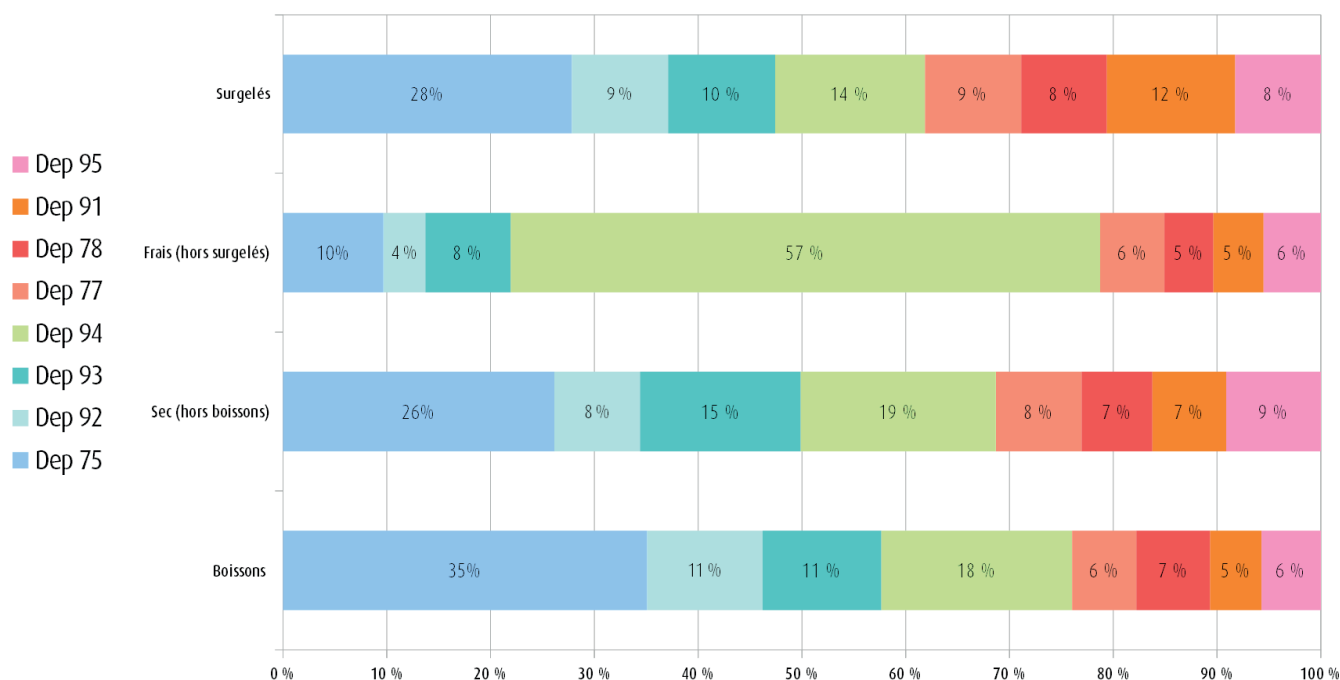


En Ile-de-France, les produits alimentaires et agricoles secs (hors boissons) concentrent le plus d'établissements (1 744, soit plus de la moitié de l'ensemble des grossistes alimentaires et agricoles). Ce sous-secteur du commerce de gros alimentaire et agricole comprend notamment les matières premières agricoles, le café, le chocolat, les céréales et le tabac. Ensuite, on retrouve les grossistes de produits frais hors surgelés (889 établissements), de boissons (647 établissements) et enfin de produits surgelés (97 établissements).

**Graphique 8 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires par département  
(en nombre d'établissements)**



Graphique 9 : Répartition des grossistes selon le type de denrées alimentaires par département



Les grossistes de produits secs (hors boissons) comptent toujours le plus grand nombre d'établissements dans tous les départements, à l'exception du Val-de-Marne, où les établissements du commerce de gros de produits frais sont en tête (505 établissements). Pour autant, le Val-de-Marne concentre 328 établissements de grossistes de produits secs (hors boissons), soit 19 % de l'ensemble des établissements de commerce de gros de produits secs. Il s'agit du deuxième volume le plus important, derrière Paris (456 établissements, soit 26 %).

Les établissements du sous-secteur des produits frais sont spécifiques au Val-de-Marne (505 établissements, soit 57 % de l'ensemble des grossistes de produits frais).

Les grossistes de boissons et les grossistes de surgelés sont situés en majorité à Paris : 227 établissements pour les boissons (35 % des grossistes de boissons) et 27 établissements pour les surgelés (28 %).

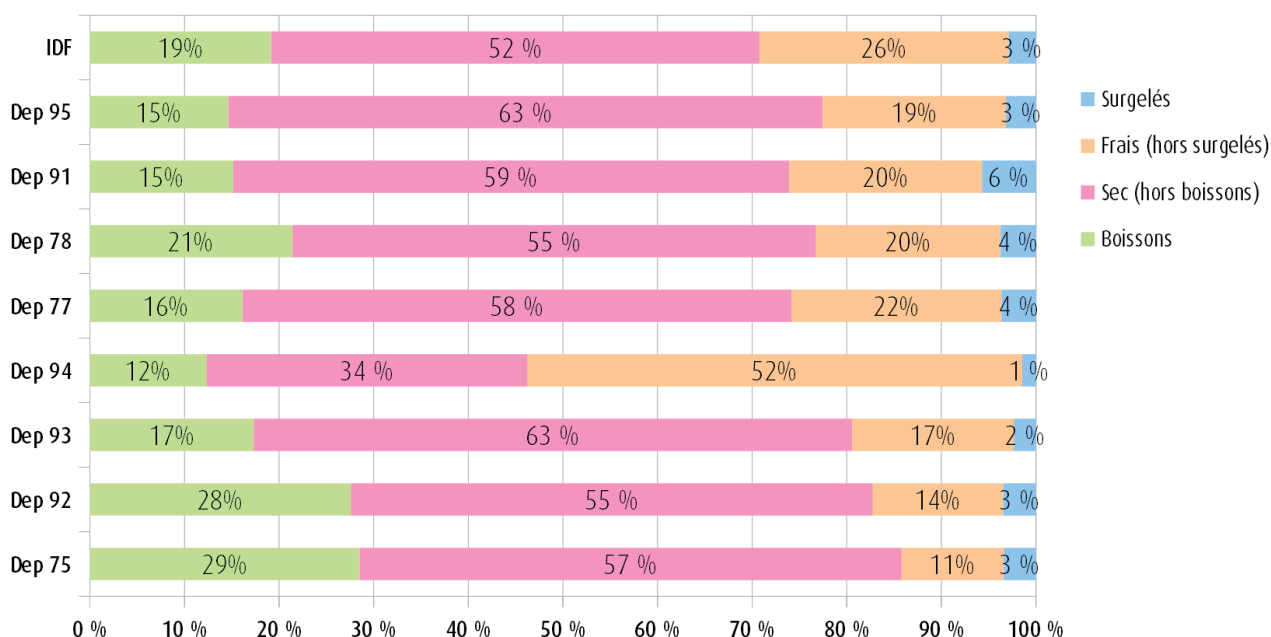
Pour les boissons, les départements de Paris et de la petite couronne représentent 492 établissements, soit 75 % de l'ensemble des grossistes de boissons. Pour les surgelés, on compte 60 établissements, soit 61 % de l'ensemble des grossistes de surgelés. La répartition des grossistes de produits surgelés est donc légèrement plus desserrée que celle des grossistes de boissons. On remarque notamment le poids important de l'Essonne dans le commerce de gros de surgelés, avec 12 % des établissements, soit plus que les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.

Globalement en Ile-de-France, les établissements de commerce de gros alimentaire et agricole des produits secs (hors boissons) constituent plus de la moitié de l'ensemble des grossistes alimentaires et agricoles, contre 26 % pour les établissements de grossistes de produits frais (hors surgelés).

Conformément aux résultats précédents, le département du Val-de-Marne se démarque par le poids particulier des grossistes de produits frais, qui concentrent 52 % de l'ensemble des établissements de commerce de gros alimentaire et agricole sur son territoire.

Paris se caractérise par un poids plus important des grossistes de produits secs et un poids moins important des grossistes de produits frais, en comparaison avec la région francilienne. En revanche, les grossistes de boissons y sont sur-représentés par rapport au reste de l'Ile-de-France (29 % contre 19 %). Les Hauts-de-Seine présentent un profil similaire à Paris en termes de répartition des sous-secteurs du commerce de gros alimentaire et agricole.

**Graphique 10 : Répartition des grossistes selon le type de denrées par département et par rapport au total de la région IDF**



## ■ L'immobilier d'entreprise des grossistes entre bureaux et entrepôts : une différenciation marquée entre Paris et le Val-de-Marne

### • Une méthode d'approche de l'immobilier par les emprises au sol

De par ses multiples fonctions, le commerce de gros utilise des locaux d'activité différents, qui peuvent être des bureaux ou des entrepôts. La correspondance entre un type d'immobilier d'entreprise et un établissement de grossiste permettrait d'éclairer à la fois les problématiques d'approvisionnement de marchandises (réseau grossistes-entrepôts-détaillants, mode de transport) et les problématiques de régulation d'aménagement du territoire (procédure d'agrément et immobilier des grossistes).

Or, appréhender le type d'immobilier d'un établissement uniquement à travers le fichier SIRENE n'est pas possible. Il convient donc de croiser les données SIRENE géolocalisées avec d'autres données livrant des informations sur des bâtiments géolocalisés.

Pour mieux qualifier l'immobilier d'entreprises utilisé par les grossistes, on mobilisera un croisement spatial entre SIRENE et le MOS (Mode d'occupation du sol). Le MOS « est un inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Ile-de-France. (...). Réalisé à partir de photos aériennes qui couvrent l'ensemble du territoire régional, le Mos distingue les espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains (habitats, infrastructures, équipements, activités économiques, etc.) selon une classification allant jusqu'à 81 postes de légende »<sup>1</sup>.

Le MOS 2017 est structuré selon une classification de 81 postes. Il s'agit alors d'agréger les postes du MOS en trois catégories :

- Les postes voués partiellement ou entièrement à des entrepôts ;
- les postes correspondant à des surfaces de bureaux ;
- et le reste des postes (catégorie « autres »).

<sup>1</sup> Source : <https://www.iau-idf.fr/liou-et-vous/cartes-donnees/mode-doccupation-du-sol-mos.html>

Pour les locaux d'entrepôts, on propose de s'appuyer sur la classification retenue dans les études sur les emprises au sol de la logistique réalisée par la DRIEA<sup>1</sup>, à savoir les postes :

- 44 : Grandes emprises d'activités ;
- 45 : Zones ou lotissements affectés aux activités ;
- 46 : Entreposage à l'air libre-service ;
- 47 : Entrepôts logistiques (d'une surface supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>) ;
- 68 : Equipements d'accès limité au public.

A ces 5 postes on ajoute également les postes 43 (activités en tissu urbain mixte) et 73 (emprises de transport ferré).

En effet, la géolocalisation du fichier SIRENE situe certains établissements sur des infrastructures de transport, et notamment sur des voies ferrées sur le MIN de Rungis. Pour « capter » le plus d'établissements possibles, il convient donc d'intégrer les emprises de transport ferré du MOS dans les emprises dites vouées partiellement ou entièrement à la logistique.

Pour les locaux de bureaux, on retient les postes suivants :

- 29 : Habitat individuel ;
- 32 : Habitat continu bas ;
- 33 : Habitat collectif continu haut ;
- 34 : Habitat collectif discontinu ;
- 52 : Bureaux (de plus de 5 000 m<sup>2</sup>) ;
- 72 : Autres équipements de proximité.

Le choix de retenir des postes relatifs au logement s'explique par le fait que les bureaux peuvent se localiser dans des immeubles de logement, notamment à Paris.

Parmi les limites de cette approche, on peut citer la classification du MOS. Il s'agit en effet d'emprises au sol, ce qui peut compliquer le ciblage précis de bureaux dans des immeubles de logement.

De plus, la géolocalisation de SIRENE peut être légèrement décalée par rapport à l'emplacement réel de l'établissement, ce qui a pour conséquence de ne plus correspondre ni à une emprise retenue comme étant industrielle, ni à une emprise dite de bureaux.

Au-delà de ces limites, il apparaît que le croisement MOS et SIRENE est la méthode permettant d'approcher au mieux le lien entre immobilier d'entreprise et établissement.

Par ailleurs, certains établissements n'ont pas pu être géolocalisés. Cela représente 4,8 % des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole de cette étude. Ces établissements non géolocalisés ont été classés sur des emprises « autre ».

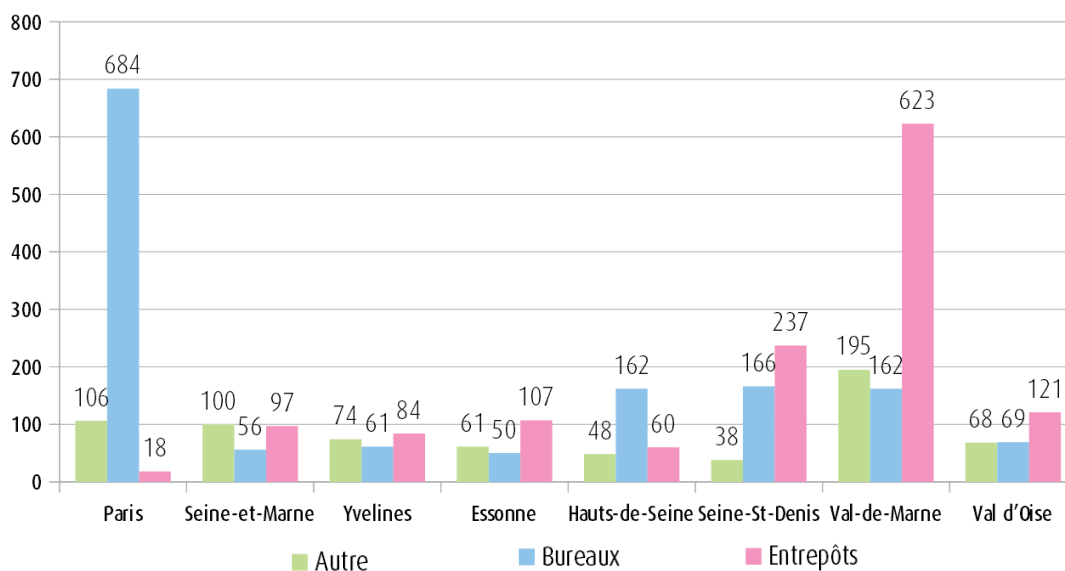
---

<sup>1</sup> *Les dynamiques spatiales à l'oeuvre sur longue période dans la logistique en Ile-de-France, 1987-2008* (DRIEA, février 2012) ; ainsi que les différents documents liés proposant des focus sur le MIN et sur le territoire du Grand Orly.

### • Les bureaux des grossistes alimentaires à Paris, les entrepôts dans le Val-de-Marne

A partir de cette méthode, on peut estimer le nombre d'établissements implantés soit sur des emprises au sol vouées partiellement ou entièrement à la logistique, soit sur des emprises au sol vouées partiellement ou entièrement à des activités de bureaux. Pour des raisons pratiques, dans la suite du rapport, on parlera abusivement d'établissements en entrepôts (ou en bureaux) ou d'emprises d'entrepôts (ou de bureaux).

Graphique 11 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire par type de local d'activité

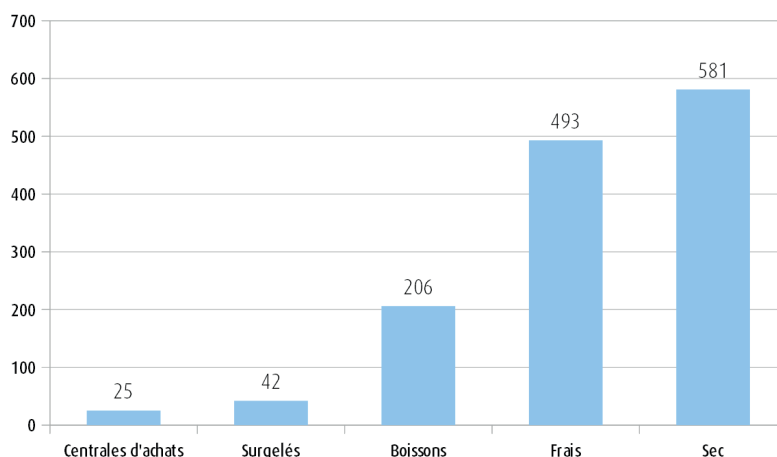


Au total, sur les 3 447 établissements du commerce de gros alimentaire et agricole, 1 347 se situent sur des « emprises d'entrepôts » (39 %), 1 410 sur des « emprises de bureaux » (41 %), et 690 sur un autre type d'emprise au sol (20 %).

Sur Paris, la majorité des grossistes exercent leur activité dans des bureaux (85 % des grossistes alimentaires parisiens). A l'inverse, le Val-de-Marne est marqué par l'importance des emprises d'entrepôts (64 %), mais les emprises de bureaux regroupent tout de même près de 17 % des grossistes alimentaires. Cette répartition relativement plus « équilibrée » entre les différents locaux d'activité dans le Val-de-Marne, par rapport à Paris, laisse supposer que les grossistes alimentaires et agricoles val-de-marnais ne traitent pas exclusivement de la fonction de gestion des flux physiques du commerce de gros, mais également des fonctions d'information et de finance.

Il est également possible de croiser l'immobilier d'entreprise des grossistes avec le type de biens alimentaires traité en reprenant la classification établie précédemment entre produits secs (hors boissons), produits frais (hors surgelés), boissons et surgelés (cf. supra).

Graphique 12 : Nombre d'établissements du commerce de gros alimentaire dans des entrepôts par type de denrée alimentaire



La plupart des grossistes localisés sur des surfaces vouées partiellement ou entièrement à la logistique traitent donc des produits frais (hors surgelés) ou secs (hors boissons).

Pour autant, si les grossistes de produits frais exerçant leur activité dans un entrepôt représentent 55 % de l'ensemble des grossistes de produits frais étudiés ici, on remarque que les établissements de commerce de gros de produits secs ne sont que 33 % à exercer dans des entrepôts. Les centrales d'achats et les grossistes de produits surgelés comptent relativement plus d'établissements en entrepôts (respectivement 36 % et 43 %).

## La proximité des entrepôts du commerce de gros avec les plateformes multimodales : un enjeu de massification et de report modal

La partie précédente a permis d'estimer à environ 40 % le nombre d'établissements de grossistes alimentaires et agricoles exerçant en entrepôt. Il convient désormais d'articuler cet élément avec les infrastructures de fret fluvial et ferroviaire. Pour cela, on présentera dans un premier temps quelques données de cadrage sur le transport de marchandises alimentaires et agricoles en Ile-de-France, avant de croiser la localisation des grossistes en entrepôt, la localisation des infrastructures logistiques et le type de marchandises traitées.

### ■ La route, mode privilégié du transport de marchandises

Afin de compléter l'analyse des grossistes alimentaires et agricoles en Ile-de-France, une extraction de la base de données SitraM (Système d'information sur le transport de marchandises) a été réalisée. L'objet de cette partie est de cadrer la géographie des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole avec des données de transport de marchandises alimentaires et agricoles.

L'extraction porte sur les divisions 1 et 4 de la nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport (NST) de 2007<sup>1</sup>. La division 1 comprend les produits de l'agriculture, de la chasse et de la forêt, poissons et autres produits de la pêche. La division 4 regroupe les produits alimentaires, boissons et tabac.

Ces deux divisions sont les plus proches des secteurs d'activités du commerce de gros alimentaire et agricole étudiés ici à travers la NAF renseignée dans SIRENE. Cependant, la NST et la NAF ne sont pas strictement identiques, quelques écarts restent donc possibles en termes de produits couverts.

Les données de SitraM portent sur le transport de marchandises par la route et par la voie navigable, et non pas sur le fret ferroviaire. La DRIEA n'a accès aux données qu'au niveau départemental et au niveau régional.

Les tonnes-kilomètres de marchandises enregistrées représentent à chaque fois la somme des flux internes (zone de chargement et zone de déchargement dans le même territoire), des flux entrants (zone de chargement hors du territoire et zone de déchargement dans le territoire ; hors flux internes), et des flux sortants (zone de chargement dans le territoire et zone de déchargement hors du territoire ; hors flux internes)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir : *Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport*, NST 2007, CGDD, SOeS, Mars 2012.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, les flux entrants à Paris proviennent d'un autre département, francilien ou non. En cela, la somme des flux départementaux ne conduit pas au résultat régional en Ile-de-France.

Tableau 9 : Répartition par département des flux de marchandises par transport routier et fluvial  
(en nombre de milliers de tonnes-kilomètres)

Département	Mode de transport	Nombre de milliers de tonnes-kilomètres	En pourcentage
<b>Paris</b>			
Paris (75)	Route	68 000	99,96 %
	Voie navigable	28	0,04 %
<b>Petite Couronne</b>			
Hauts-de-Seine (92)	Route	201 200	91,96 %
	Voie navigable	17 600	8,04 %
Seine-St-Denis (93)	Route	211 700	99,93 %
	Voie navigable	100	0,07 %
Val de Marne (94)	Route	1 285 800	99,96 %
	Voie navigable	500	0,04 %
<b>Grande Couronne</b>			
Val d'Oise (95)	Route	393 400	97,67 %
	Voie navigable	9 400	2,33 %
Yvelines (78)	Route	280 500	93,59 %
	Voie navigable	19 200	6,41 %
Seine-et-Marne (77)	Route	1 428 700	89,92 %
	Voie navigable	160 200	10,08 %
Essonne (91)	Route	1 074 300	94,17 %
	Voie navigable	66 500	5,83 %
<b>Île-de-France</b>			
Île-de-France	Route	4 747 700	94,76 %
	Voie navigable	266 800	5,24 %

Les données SitraM montrent bien la prédominance du mode routier pour le transport de marchandises alimentaires et agricoles. Au niveau régional et hors mode ferroviaire, 95 % des marchandises transitent par la route contre 5 % par la voie fluviale.

La Seine-et-Marne est le département où le nombre de milliers de tonnes-kilomètres par voie navigable est le plus élevé (160 200), soit près de 10 % de l'ensemble des flux de marchandises enregistrés pour ce département. Ce résultat est conforté par le diagnostic sur la logistique seine-et-marnaise réalisé par Samarcande pour le Conseil départemental<sup>1</sup>, qui indique que « la dynamique fluviale en Seine-et-Marne est favorable (...) avec une croissance des tonnes manutentionnées sur les quais fluviaux constatée depuis 2013, y compris entre 2015 et 2016, alors que la récolte céréalière fut de mauvaise qualité »<sup>2</sup>.

On peut faire l'hypothèse que cette part importante du mode fluvial est due au transport de céréales. En effet, parmi les marchandises manutentionnées sur les quais seine-et-marnais, les céréales sont en seconde position, représentant 18 % des marchandises, contre 76 % pour les matériaux de construction<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Elaboration d'un diagnostic de la logistique en Seine-et-Marne en vue de réaliser un schéma départemental, rapport mars 2018, Samarcande.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

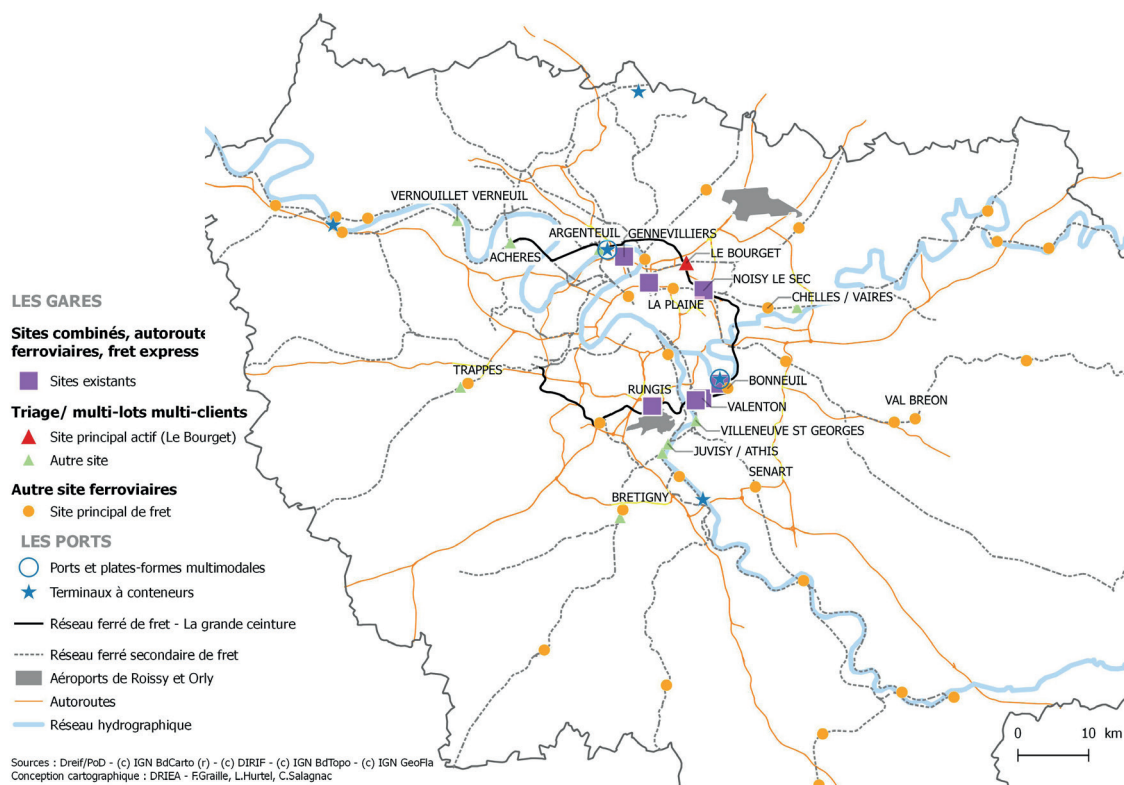
## ■ La moitié des entrepôts de grossistes alimentaires située à proximité d'un site de fret fluvial ou ferroviaire

### • L'identification des gares de transport combiné et des ports de fret

L'objectif de cette partie consiste à apprécier la proximité des établissements du commerce de gros alimentaire et agricole, exerçant leur activité dans des entrepôts, par rapport aux sites de transport combiné route-ferroviaire et au port de fret, selon le type de denrée alimentaire traité par le grossiste.

Après avoir distingué précédemment les différents types de denrée alimentaire ainsi qu'une classification distinguant les établissements de grossistes dans des locaux de bureaux et ceux dans des entrepôts, il est désormais possible de faire le rapprochement avec les infrastructures de transports de marchandises identifiés dans l'étude *Les dynamiques de construction d'entrepôts dans le Bassin parisien (1980-2010) – Fascicule 2 : L'Ile-de-France dans le Bassin parisien* (DRIEA 2017).

Carte 7 : L'organisation de la logistique en Ile-de-France



Source : *Les dynamiques des constructions d'entrepôts dans le Bassin parisien (1980-2010), fascicule 2 : L'Ile-de-France dans le Bassin parisien*, DRIEA, 2016.

Cette analyse permettra d'approcher en partie le potentiel de massification pour le transport ferroviaire ou fluvial de marchandises. En effet, pour être exhaustif, il faudrait compléter l'analyse avec des données sur les autres types de marchandises et sur d'autres secteurs d'activité en lien avec la logistique, puisque le commerce de gros alimentaire et agricole n'est pas le seul secteur à contribuer à la massification des marchandises transportées par voie ferroviaire et fluviale.

### • Un croisement multi-critères : la proximité du site de fret, l'immobilier d'entreprise, et le type de denrée alimentaire traité

En croisant les résultats du croisement spatial MOS/SIRENE (cf. supra), la classification des denrées alimentaires (cf. supra), et ces zonages concentriques autour des gares de fret, on peut compter le nombre d'établissements de « grossistes-entrepôts », selon leur type de marchandises et selon leur degré d'éloignement par rapport à une gare de fret ou à un port de fret<sup>1</sup>.

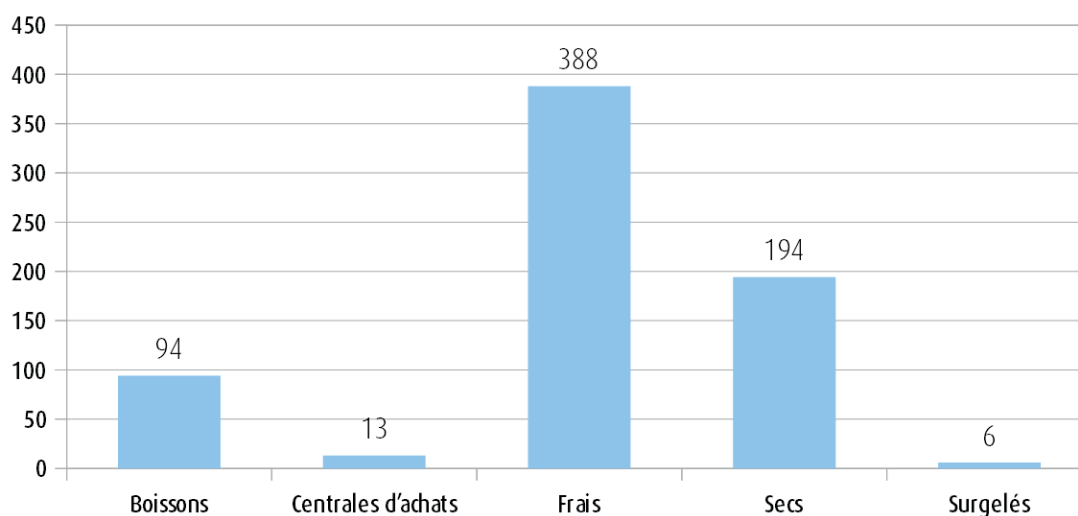
Pour rappel, sur les 3 447 grossistes recensés, 1 347 établissements exercent leur activité dans un local d'entrepôt. Parmi ces 1 347 entrepôts, 695 sont situés dans un rayon de 2 km autour d'une gare de fret ferroviaire et seulement 28 autour d'un port de fret.

Les grossistes en entrepôts à proximité d'une gare de fret traitent en majorité de produits frais, secs, ou de boissons dans une moindre mesure.

En proportion sur les 493 grossistes de produits frais exerçant en entrepôts, près de 79 % sont donc situés à moins de 2 km d'une gare de fret. En revanche, seulement 33 % des grossistes de produits secs exerçant en entrepôts sont à proximité d'une gare de fret, tandis que ce ratio est de 52 % pour les centrales d'achats et 46 % pour les boissons.

Ainsi, la proximité des grossistes en entrepôts avec une gare est plus marquée pour les grossistes de produits frais, de boissons et pour les centrales d'achats, et un peu moins pour les grossistes de produits secs.

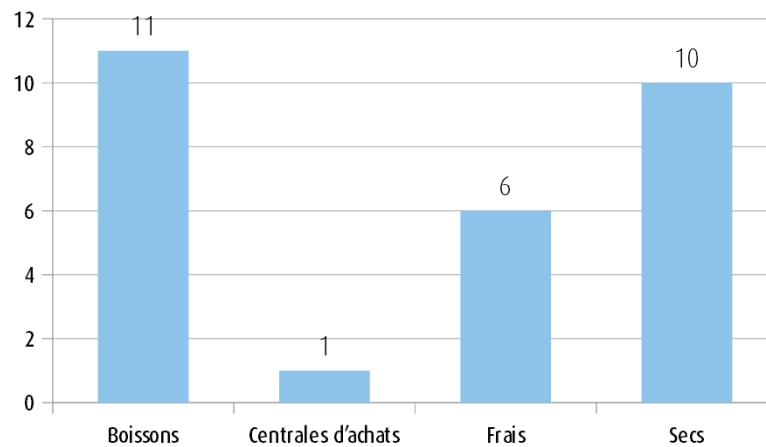
**Graphique 13 : Nombre de grossistes alimentaires et agricoles en entrepôt à moins de 2 km d'une gare de fret selon le type de marchandises traitées**



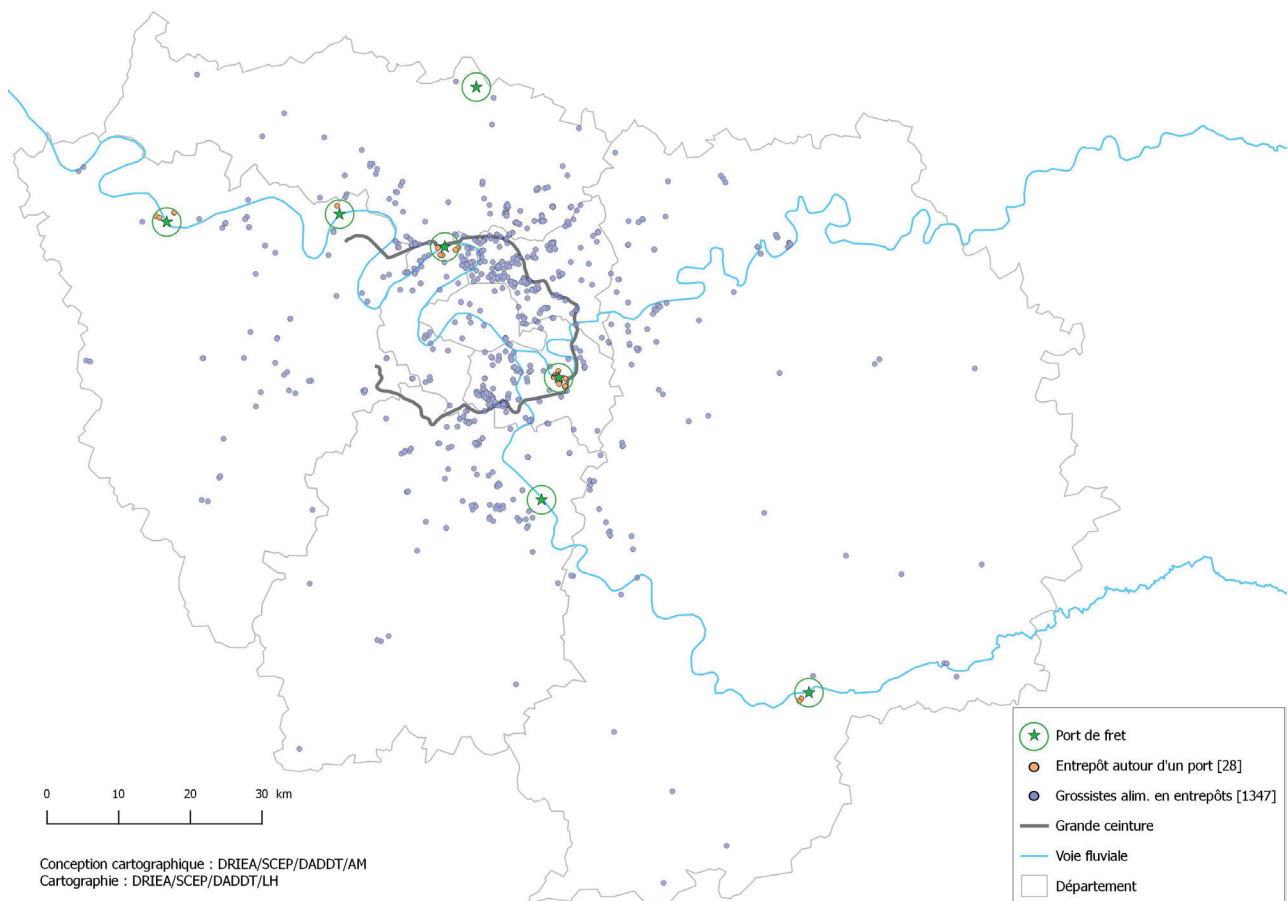
Pour ce qui est du fret fluvial, les grossistes en entrepôts à proximité s'occupent plutôt de boissons ou produits secs.

<sup>1</sup> Les établissements qui n'ont pas pu être géolocalisés ne sont pas pris en compte. Pour rappel, cela représente 164 établissements, soit moins de 5 % de l'ensemble des grossistes alimentaires et agricoles étudiés ici.

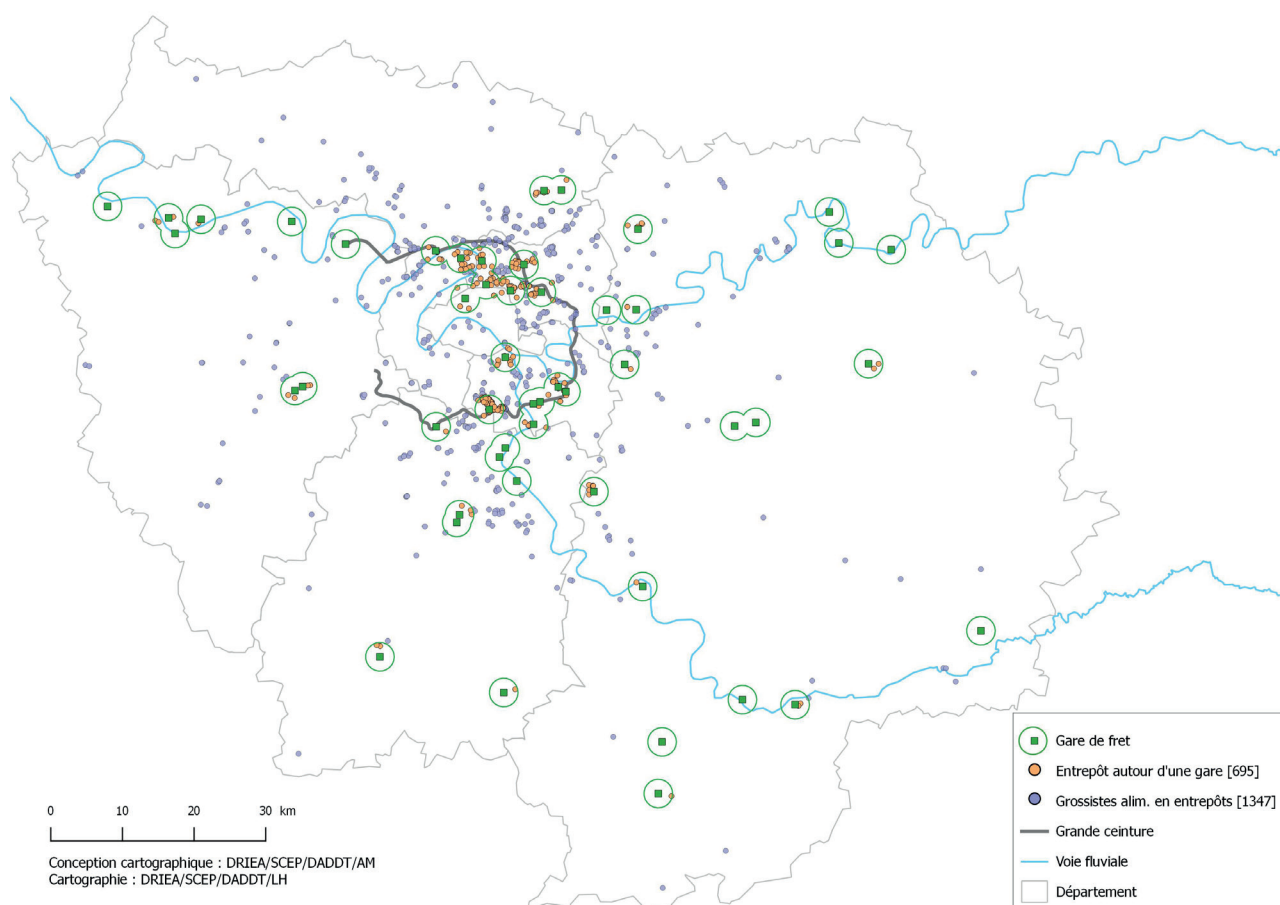
Graphique 14 : Nombre de grossistes alimentaires et agricoles en entrepôt à moins de 2 km d'un port de fret selon le type de marchandises traitées



Carte 8 : Les entrepôts des grossistes alimentaires et agricoles situés dans un rayon de 2 km autour d'un port de fret



Carte 9 : Les entrepôts des grossistes alimentaires et agricoles situés dans un rayon de 2 km autour d'une gare de fret



Les cartes 8 et 9 mettent en évidence les établissements de grossistes alimentaires et agricoles en entrepôts à proximité d'un port ou d'une gare de fret (dans un rayon de 2 km autour de l'infrastructure).

Pour ce qui est des établissements à proximité d'une gare de fret, près de 75 % des grossistes concernés sont situés dans le Val-de-Marne. Les gares de Seine-Saint-Denis ressortent également de la carte, même si elles ne concentrent que 9 % des grossistes en entrepôts à 2 km ou moins d'un site de fret ferroviaire.

Concernant les grossistes à proximité d'un port de fret, les ports de Bonneuil-sur-Marne et de Gennevilliers concentrent le plus d'établissements dans un rayon de 2 km. Cependant, ces résultats sont à nuancer, tant le nombre de grossistes en entrepôts proche d'un site de fret fluvial est faible (28 au total, pour rappel).

Il est néanmoins important de rappeler que dans une optique de massification des marchandises à transporter par voie ferroviaire, le commerce de gros de produits alimentaires et agricoles ne peut suffire à lui seul. Il conviendrait de prendre en compte d'autres types de marchandises et d'autres secteurs d'activité d'établissement.

## Conclusion

Les lieux clefs du commerce de gros alimentaire et agricole sont le MIN de Rungis (Chevilly-Larue, Rungis) et le centre-ouest de Paris. De par les différentes fonctions du commerce de gros (fonction logistique, financière, information entre offre et demande), on peut en déduire que les établissements situés à Paris et ceux situés sur le MIN n'ont pas, de fait, les mêmes activités : des activités de logistique et d'échanges matériels sur le MIN ; des activités de bureaux (finance, administration, communication, information) à Paris. Cette distinction se retrouve notamment au niveau des types d'emprises au sol sur lesquelles les établissements sont implantés.

On peut noter également que le nord de Paris, au niveau de la Plaine de France, se révèle comme un territoire intermédiaire : sans accueillir autant d'établissements que Paris ou le MIN, il concentre plus d'établissements que les autres territoires logistiques et les autres départements.

En ce qui concerne l'emploi, le commerce de gros alimentaire et agricole se caractérise avant tout par des établissements de petite taille (moins de 10 salariés). En effet, même les lieux stratégiques du commerce de gros alimentaire et agricole (MIN de Rungis et centre-ouest parisien) ne se caractérisent pas par une prépondérance des établissements de plus de 50 salariés.

La majorité des grossistes alimentaires et agricoles en entrepôts traitent de produits secs (hors boissons), lesquels sont des denrées potentiellement plus facilement transportables par voie ferroviaire ou fluviale. Pour autant, les entrepôts de grossistes à proximité d'une gare de fret sont plutôt orientés vers les produits frais. Des marges de manœuvre pour une meilleure localisation des entrepôts de produits secs auprès des gares de fret existent eu égard à la faible proportion actuelle de ces établissements à proximité de ces infrastructures (33%).

Parmi les suites à donner à ce travail sur le commerce de gros alimentaire et agricole, la question des emplois constitue une piste de réflexion intéressante. Cet approfondissement permettrait de faire le lien avec les différentes fonctions du commerce de gros et apporterait donc des renseignements sur le type d'immobilier d'entreprises des grossistes, en distinguant les emplois de bureaux des emplois de la logistique.

Une autre piste à poursuivre porte sur le lien entre immobilier d'entreprise et établissement du commerce de gros. Le croisement réalisé dans cette étude entre le MOS et le fichier SIRENE s'avère relativement concluant, mais il pourrait être affiné pour être plus précis au niveau du local.

Ce premier rapport s'est concentré sur le commerce de gros de produits alimentaires et agricoles. Deux autres volets sont prévus, l'un portant sur le commerce de gros de biens de consommation non-alimentaires, et l'autre sur le commerce de gros inter-industriels.

## Bibliographie

### • Le commerce de gros en général

*Les entreprises en France*, édition 2017. Insee Références.

J. Nefussi (2008). *Les services, levier du développement du commerce de gros*. Le commerce en France, Insee.

*Plus de 460 000 emplois liés à la logistique dans la Vallée de la Seine*. Dossier Insee Normandie, Juin 2018.

G Capon C. Funel, R Sury (2013). *Les grossistes, acteurs majeurs des mutations de la distribution industrielle*. Cahier de recherche n° 306, CREDOC.

*Définition Commerce de gros*, Insee, 2016 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1867>.

*Situation et perspectives du commerce de gros en Ile-de-France*. IAURIF, Juillet 1996.

*375 000 emplois salariés dans la logistique en Ile-de-France*. Insee/DRIEA, Février 2015.

*620 000 emplois franciliens dépendent d'un groupe étranger*. IAU, Crocis, Insee, Note Rapide N° 761.

### • La logistique

E. Morcello (1999). *Les stratégies d'implantations logistiques de la distribution*. Éditions Liaisons.

*Atlas prospectif des Grands services Urbains de la Métropole du Grand Paris-Logistique*. Apur, 2018.

*Atlas des grandes fonctions métropolitaines - Logistique*. Apur, juin 2017.

*Analyse du mode d'organisation de la logistique en Ile-de-France*. Exploitation des dossiers d'agrément utilisateur de 1989 à 1997. DREIF, 2000.

*Les dynamiques des constructions d'entrepôts dans le Bassin parisien (1980-2010)*, fascicule 1 : le Bassin parisien hors Ile-de-France, DRIEA, 2013.

*Les dynamiques des constructions d'entrepôts dans le Bassin parisien (1980-2010)*, fascicule 2 : l'Ile-de-France dans le Bassin parisien, DRIEA, 2016.

*Les dynamiques des constructions d'entrepôts dans les franges, les couronnes et le pourtour de l'Ile-de-France (1980-2014)*. DRIEA, mars 2018.

*Les emplois de la logistique en Île-de-France en 2010*. DRIEA, 2013.

*Elaboration d'un diagnostic de la logistique en Seine-et-Marne en vue de réaliser un schéma départemental*. Rapport mars 2018, Samarcande.

E. Morcello (1999). *Les stratégies d'implantations logistiques de la distribution*. Éditions Liaisons.

*Vision prospective du développement du transport combiné ferroviaire en IDF*, EGIS et Samarcande pour la DRIEA, 13/01/2016.

### • L'alimentation

*Le commerce de gros de produits alimentaires : en tête des ventes des grossistes*. Insee Focus n°58, Avril 2016.

J. Néfussi et V. Vicaire (2008). *Le commerce interentreprises dans la filière agroalimentaire*. INSEE Dossier Le commerce en France.

*L'alimentation durable à Paris : les circuits courts*. Apur, 2018.

*Atlas rural et Agricole de l'Île-de-France*. Région Île-de-France, DRIAF, IAURIF, 2004.

*Une métropole à ma table. L'Île-de-France face aux défis alimentaires*. Les cahiers de l'IAU, n°173, février 2017.

### • Les ZAE

*EPCI : quelles sont les incidences de la loi NOTRe sur la compétence ZAE ?* Caisse des Dépôts, Banque des territoires, 03/11/2015.

*Comment conforter le rôle essentiel des quartiers d'activités dans l'économie francilienne*. Recommandations pour soutenir le dynamisme des zones d'activités économiques (ZAE), CCI Paris Ile-de-France, septembre 2018.

*Les dynamiques spatiales à l'œuvre sur longue période dans la logistique en Île-de-France*, DRIEA IF, 2012.

*Les mouvements d'entreprises dans les zones d'activités économiques de la région d'Île de France*, IAURIF, Région Ile de France, DREIF, 2002.

*Les zones d'activités économiques en Ile-de-France*. Note rapide n° 309, IAURIF 2002.

*Atlas des Zones d'Activités Économiques (ZAE)*. CCI du Val d'Oise-Yvelines, DDT du Val d'Oise, 2013.

*Parcs et Zones d'activités économiques. Des défis à relever, pour la métropole parisienne*. 16 propositions de la CCIP pour un nouveau modèle, 2010.

- **Zooms territoriaux**

*Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial.* Insee, Mars 2017.

*Quelles perspectives d'évolution pour le marché de Rungis.* Note rapide, IAU, 2012.

*Le MIN de Rungis.* Fiche Repère DRIEA, 2018.

- **Les entreprises**

Sur la base SIRENE (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements) : <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>.

Eléments de définition sur le micro-entrepreneuriat : « *micro-entrepreneur* », article de Wikipédia, 20 août 2018.



# Annexes

- Annexe 1 : Les variables d'effectifs salariés dans SIRENE
- Annexe 2 : Les ZAE en Ile-de-France (extrait de l'étude de CCIP Île-de-France)
- Annexe 3 : Répartition du nombre d'établissements des 14 sous secteurs du commerce gros alimentaire et agricole
- Annexe 4 : Définitions d'un établissement secondaire
- Annexe 5 : Liste des 70 centrales d'achats alimentaires par département
- Annexe 6 : Tranches d'effectifs salariés des centrales d'achats alimentaires par département
- Annexe 7 : Les intermédiaires du commerce de gros de produits agricoles par département
- Annexe 8 : Les grossistes pour compte propre du commerce de gros de produits agricoles par département



## Annexe 1 : Les variables d'effectifs salariés dans SIRENE<sup>1</sup>

### ■ Tranche d'effectif salarié de l'établissement

Cette variable correspond à la tranche d'effectif salarié de l'établissement. C'est une variable statistique, millésimée au 31/12 d'une année donnée, majoritairement l'année n-2. Elle est à rapprocher de sa date de validité, c'est-à-dire de la date de mise à jour de l'effectif salarié de l'établissement.

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12) ou unités sans mise à jour d'effectif
0	0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)

### ■ Effectif salarié de l'établissement à la centaine près

Cette variable correspond à l'effectif salarié à la centaine près de l'établissement. C'est une variable statistique, millésimée au 31/12 d'une année donnée, majoritairement l'année n-2. Elle est à rapprocher de sa date de validité, c'est-à-dire de la date de mise à jour de l'effectif salarié de l'établissement.

Le code correspond toujours au chiffre inférieur de la tranche. A partir de 100, c'est l'effectif salarié approché à la centaine inférieure qui est précisé.

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12). Cette tranche peut contenir quelques effectifs inconnus
0	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)

<sup>1</sup> Source : <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>.

## Annexe 2 : Les ZAE en Ile-de-France (extrait de l'étude de CCIP Île-de-France)<sup>1</sup>

Les plus grandes ZAE (zones d'activités économiques) se situent à proximité ou dans la zone dense de l'agglomération parisienne et elles représentent l'essentiel des surfaces comptabilisées à l'échelle régionale. Ainsi, on dénombre 219 zones d'activités économiques de plus de 50 hectares, qui représentent 31 000 hectares, soit 70% des 45 000 hectares. Bien reliées en transports en commun et accessibles par une autoroute, comme le parc d'affaires NOVEOS au Plessis-Robinson, elles constituent des pôles d'activités économiques d'intérêt régional adaptés à l'accueil d'entreprises dont l'activité dépasse le cadre local.

Les ZAE intermédiaires, entre 10 et 50 hectares, restent aussi très concentrées dans l'agglomération parisienne. C'est un type de surface souvent présent en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, au cœur des zones d'habitations. Elles pèsent 20 % de la surface totale des ZAE.

À l'inverse, les 4 000 hectares de petites ZAE (moins de 10 hectares) se répartissent sur l'ensemble du territoire régional. Ce sont essentiellement des ZAE d'une quinzaine d'établissements. Elles peuvent constituer de véritables relais pour le développement de l'emploi local en zone rurale et permettre de maintenir des surfaces spécifiquement dédiées au secteur industriel et logistique en petite couronne.

Cette spécificité est encore plus marquée quand on observe uniquement le secteur industriel. En effet, un emploi sur deux du secteur en Île-de-France se situe dans les ZAE.

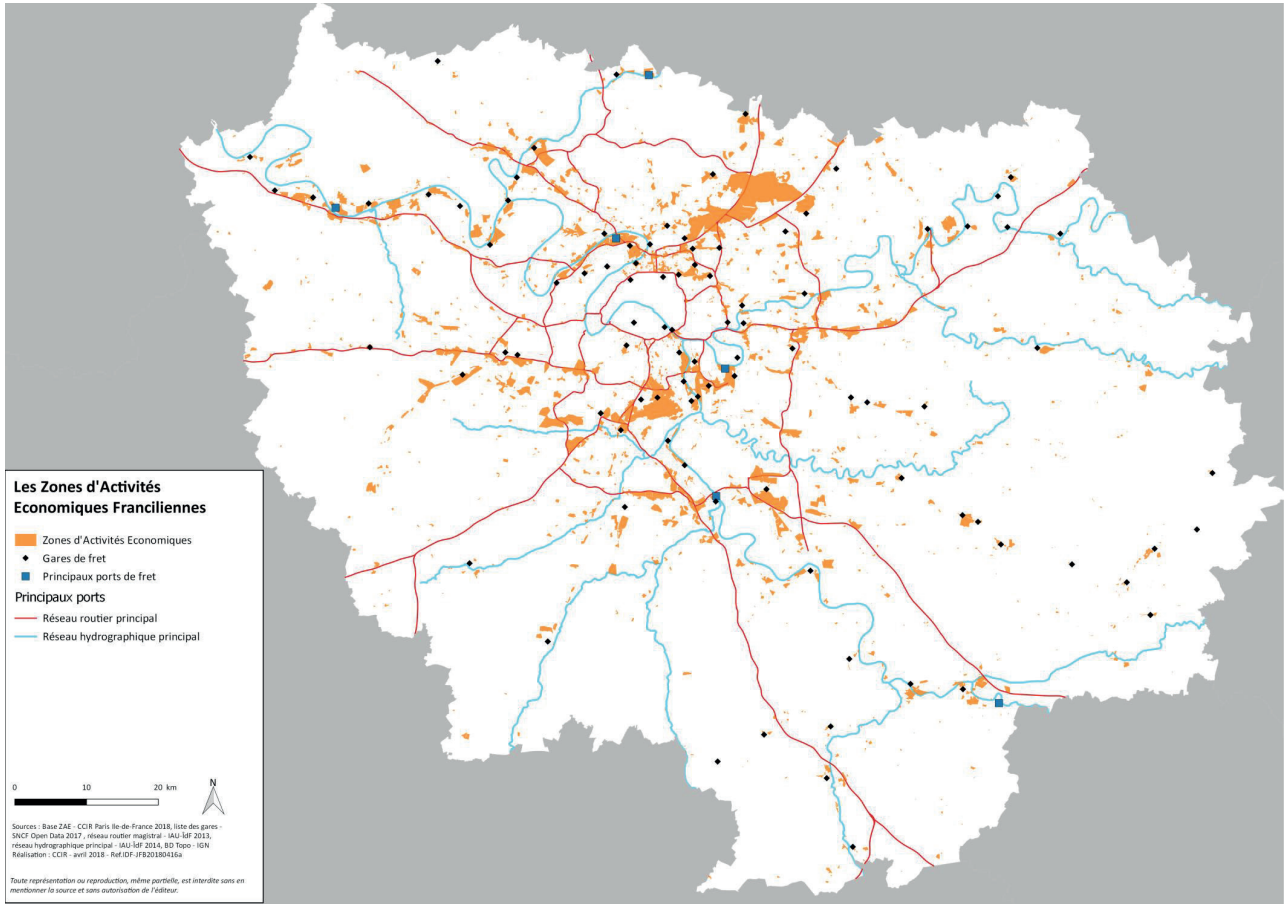
Toutefois, ce profil économique moyen ne traduit pas les spécificités sectorielles de chacune des ZAE. La répartition des ZAE en trois groupes selon leur spécialisation montre des stratégies d'implantation des entreprises différentes en fonction de leur secteur d'activités. L'analyse de l'implantation des entreprises met clairement en évidence l'existence de trois types de ZAE :

- à caractère industriel avec une part importante de locaux productifs,
- à dominante commerciale,
- spécialisée dans l'accueil d'activités de bureau.

---

<sup>1</sup> Comment conforter le rôle essentiel des quartiers d'activités dans l'économie francilienne. Recommandations pour soutenir le dynamisme des zones d'activités économiques (ZAE), CCI Paris Ile-de-France, septembre 2018.

Carte 1 : Les Zones d'activités économiques franciliennes



## Annexe 3 : Répartition du nombre d'établissements des 14 sous secteurs du commerce gros alimentaire et agricole

Sous-secteurs	Nombre d'établissements
Intermédiaires Agricoles	233
Centrales d'achats (intermédiaires)	70
Commerce de gros produits laitiers	94
Commerce de gros Boissons	466
Commerce de gros Tabac	8
Commerce de gros Fruits et légumes	463
Commerce de gros Viandes et volailles	222
Commerce de gros Sucre et chocolat	55
Commerce de gros Café	74
Commerce de gros Poissons Crustacés	110
Commerce de gros Alimentaire spécialisé	541
Commerce de gros Alimentaire non spécialisé	722
Commerce de gros Produits surgelés	97
Commerce de gros Matières premières agricoles	292
<b>TOTAL</b>	<b>3447</b>

## Annexe 4 : Définitions d'un établissement secondaire

L'article de R123-40 du Code de Commerce définit l'établissement secondaire ainsi :

« Est un établissement secondaire au sens de la présente section tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers. »

L'établissement secondaire est donc un lieu d'exploitation différent du lieu principal ou du siège social, qui bénéficie également de sa propre immatriculation.

## Annexe 5 : Liste des 70 centrales d'achats alimentaires par département

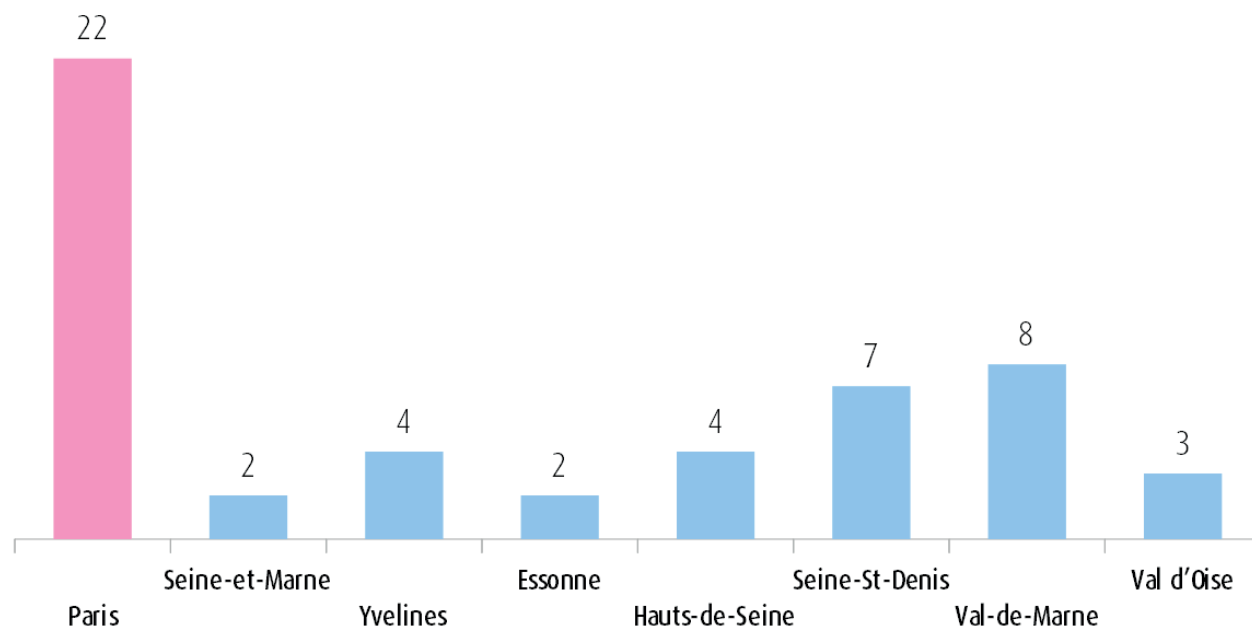
Paris et la Proche Couronne			
Département	Commune	Raison Sociale	Nbre établissement
75	PARIS 1	C A S P	1
		GREEN FOREST	1
	PARIS 12	CENTRALE MP DEVELOPPEMENT	1
		FRANCAP DISTRIBUTION	1
		MAISON RAYMOND SARL	1
	PARIS 14	MAYA DISTRIBUTION	1
	PARIS 16	BIOCOOP	1
		RMS II	1
	PARIS 17	GERBOPA	1
	PARIS 6	SLJ DISTRIBUTION	1
	PARIS 8	FRANCE CONFISERIE	1
	PARIS 9	GRANDES GALERIES CAMEROUN ACH	1
92	BOULOGNE BILLANCOURT		1
	CLAMART	AUX GOUTS DU MONDE	1
	CLICHY	C 10	1
	COURBEVOIE	SACAFF	1
	LEVALLOIS PERRET	AU CLUB MARKET	1
	MONTROUGE	AU CLUB MARKET	1
	RUEIL MALMAISON	CONSEIL APPROVIS RESTAUR ENTREP COMMER	1
		RELAIS D OR CENTRALE	1
	VILLENEUVE LA GARENNE	LA COMPAGNIE DES THES	1
93	BOBIGNY	HYPERCACHER CENTRALE D ACHATS	1
		KOSHER CORNER	1
		UNI LEADER	1
	DRANCY	AU PANIER MALIN	1
	EPINAY SUR SEINE	RB CENTRAL	1
	LA COURNEUVE	3GANI	1
		GROUPE DISTRIBUTION	1
	MONTREUIL	JB LOGISTIC	1
		KICH MAN	1
	NOISY LE SEC	AGROMAX	1
	PIERREFITTE SUR SEINE	3GANI	1
	ROSNY SOUS BOIS	EXPRESSION	1
	SAINT DENIS	SARL GROUPE ALIMENTAIRE	1
WORLD IMEX BROKERS		1	
94	CHEVILLY LARUE	AUCHAN FRANCE	1
		EURO FOOD	1
		FROMAGES ET DETAIL	2
		GIE FRUCTIFRUI	1
	FONTENAY SOUS BOIS	SOCOPRODIS	1
	IVRY SUR SEINE	SOC COOPER GROUPEM ACHAT CENTRE LECLERC	1
	ORLY	C.A.I.E CENTRALE D" ACHAT IMPORT EXPORT	1
		UGALAIT	1
	RUNGIS	GIE ENSEMBLE FORCE 8	1
		SYSTEME U	1
		SYSTEME U CENTRALE EXPORT	1
	THIAIS	LE FOUR A IDEES	1
	VILLEJUIF	LA FANTASIA	1

La Grande Couronne			
Département	Commune	Raison Sociale	Nbre établissement
77	CROISSY BEAUBOURG	E M C DISTRIBUTION	1
	DAMMARTIN EN GOELE	ALDI CENTRALE D ACHAT ET COMPAGNIE	1
		ALDI CENTRALE D ACHAT SARL	1
	SAVIGNY LE TEMPLE	SOC COOP APPROVISIONNEMENT ILE FRANCE	1
	VILLEPARISIS	DAE YANG FOODS	1
78	CHANTELOUP LES VIGNES	DGF	1
	CONFLANS SAINTE HONORINE	CAKE DISCOUNT	1
	LES CLAYES SOUS BOIS	MACOR	1
	MONTIGNY LE BRETONNEUX	CAPREST	1
91	BALLANCOURT SUR ESSONNE	MADAME .....	1
	BONDOUFLE	SCA FRUITS LEGUMES FLEURS	1
	CHILLY MAZARIN	GROUPE 20	1
	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	BIOCOOP	1
	VERT LE GRAND	SCA FRUITS LEGUMES FLEURS	1
	WISSOUS	MONOPRIX	1
		SOC COOP APPROVISIONNEMENT SCAP MAREE	1
95	ARGENTEUIL	LA CENTRALE D ALIMENTATION PARISIENNE	1
	BRUYERES SUR OISE	SOC COOP APPROVISIONNEMENT PARIS NORD	1
	CHAUSSY	COOP SAVEURS DU VEXIN	1
	LE THILLAY	CENTRALE MANAGEMENT	1
	SARCELLES	INTEREST	1
<b>Total Région</b>			<b>70</b>

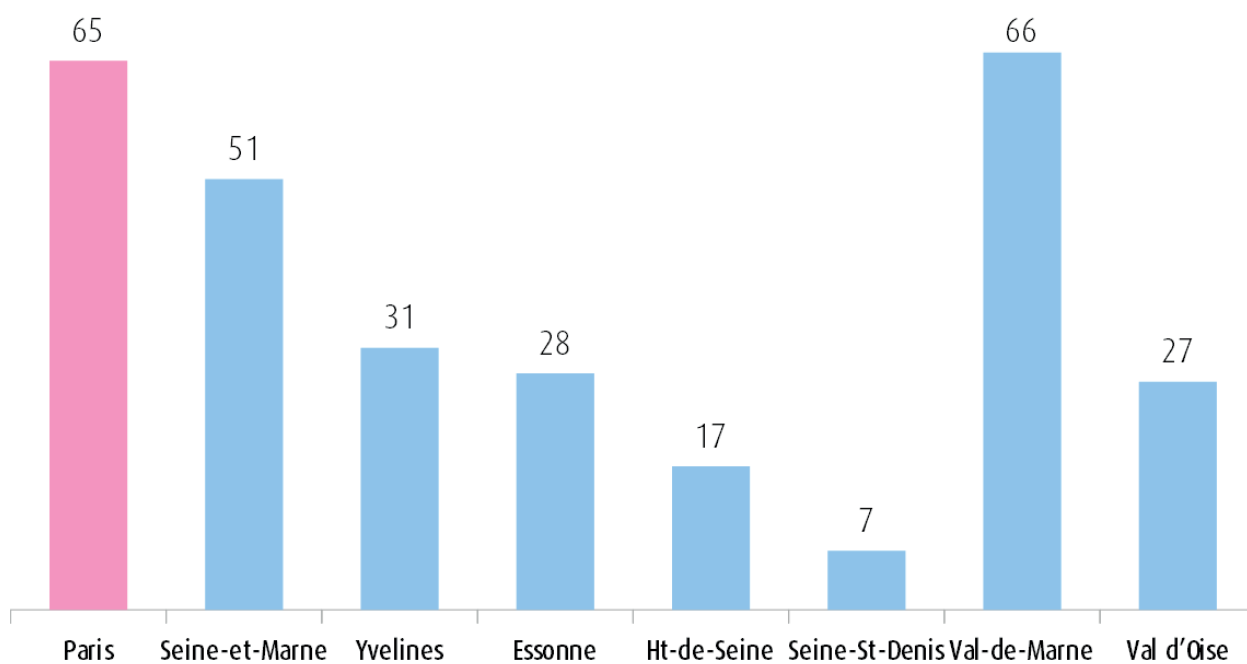
## Annexe 6 : Tranches d'effectifs salariés des centrales d'achats alimentaires par département

Département	0 salarié	1 à 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	250 à 499 salariés	500 à 999 salariés	Total
75	0	6	2	3	1				12
77	2			1			1	1	5
78	1	1	2						4
91	1		1	4		1			7
92	1	3	3	2					9
93	7	3	3	1					14
94	5	6		1				2	14
95	2	1	1				1		5
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>70</b>

## Annexe 7 : Les intermédiaires du commerce de gros de produits agricoles par département (\*)



## Annexe 8 : Les grossistes pour compte propre du commerce de gros de produits agricoles par département (\*)



\* Pour Paris : hors zone ZAE





**Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France**

21-23 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Tel : +33 (0)1 40 61 80 80  
Fax : +33 (0)1 40 61 85 85



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Rédaction :**  
DRIEA/SCEP

**Dépôt Légal :** Juin 2019 - ISBN : 978-2-11-152769-0

**Maquettage, mise en page :** DRIEA / SCEP / M. Clément

**Photo de couverture :** DRIEA / SCEP / Y. Lucas de Lestanville - 2019